

Le petit Chaumontellois

LE MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION - N° 37

[Juin 2013]



Madame, Monsieur,

2013 sera encore une année sans augmentation de nos impôts et ce malgré la diminution des dotations et des subventions. Deux pages de ce numéro seront spécialement consacrées aux finances locales.

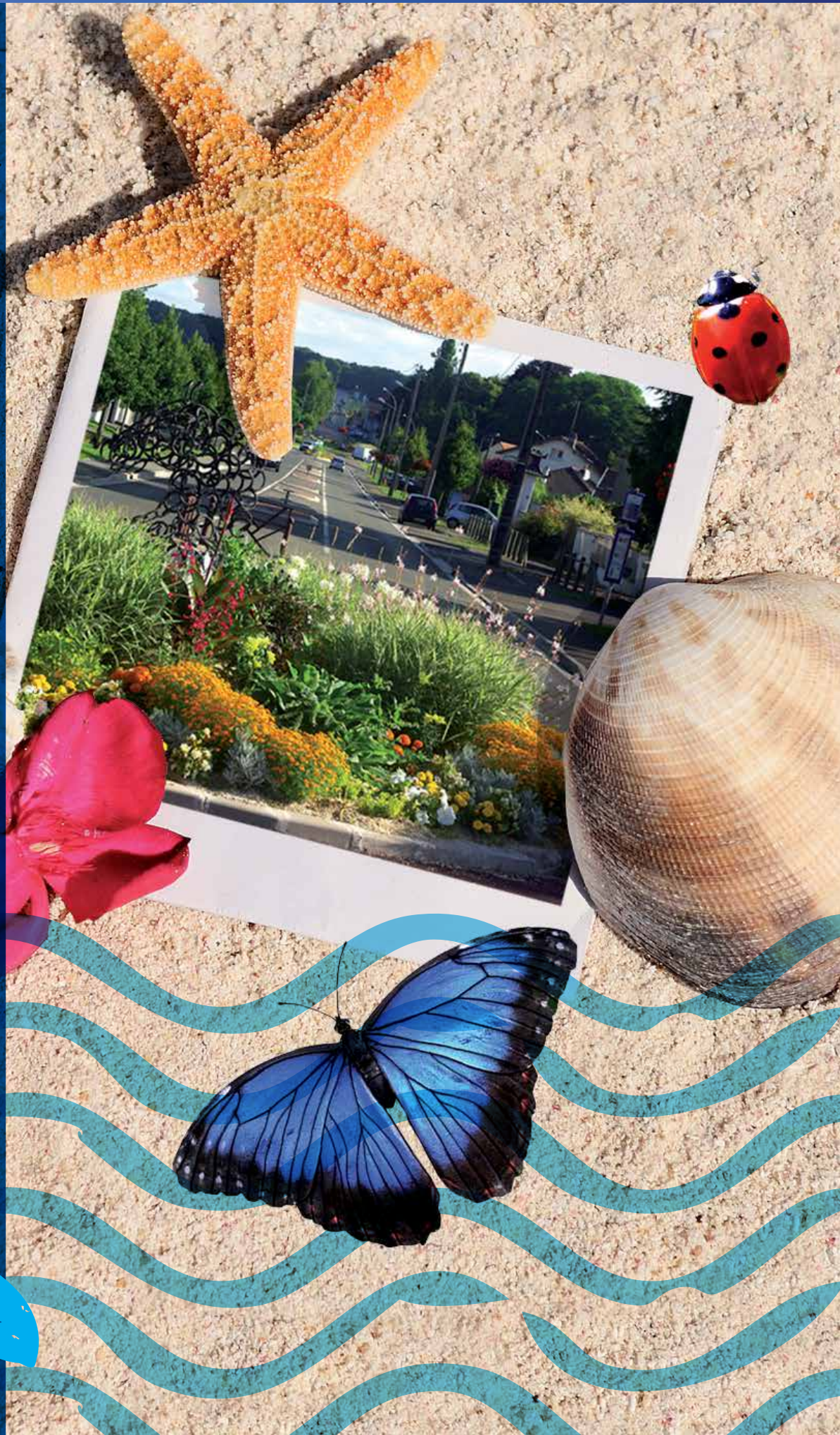
L'agrandissement de la mairie a bien démarré, le chantier est maintenant bien avancé, les fondations de l'extension sont achevées. Tous les travaux d'accessibilité et de mises aux normes résultent de la loi sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) qui impose aux collectivités locales d'être aux normes pour 2015. La mairie actuelle ne répondait plus aux exigences de cette loi d'où l'obligation pour la commune d'entreprendre ces travaux. Je vous rappelle que 60% de subventions nous ont été accordées par la région et le conseil général.

Les intempéries que nous avons subies jusqu'à présent n'ont guère épargné nos routes. Nous sommes conscients de leur état, sachez que le maximum est entrepris par les services techniques afin d'en assurer leur réfection.

En espérant que les congés d'été seront sous les bons auspices du soleil, je vous souhaite, où que vous alliez, que vous passiez d'agréables et bonnes vacances.

Bonne lecture de votre
« Petit Chaumontellois ».

Cordialement votre,
Betty HANAUER-BEASLAY.



Les petites chroniques de Madame Christiane BOISEAUBERT

Connaissons-nous bien les pommes de terre ?

La pomme de terre, originaire d'Amérique du Sud, riche en amidon, introduite en Europe en 1534 n'apparut en France qu'au XVIII^e siècle sous l'influence d'Antoine-Augustin Parmentier, pharmacien des armées, qui a popularisé ce légume.

Très utilisée pour l'alimentation, nous en consommons environs 40 kg par personne et par an, avec multitude de recettes.

La Belle de Fontenay a la chair ferme et une bonne tenue à la cuisson. Elle se prépare à l'eau, à la vapeur, à la poêle ou en gratin.



La Bintje ou Manon a la chair farineuse et sera utilisée pour une bonne purée.

La Vitelotte se reconnaît à sa couleur violette, excellente en salade, en ragoût, en chips ainsi qu'en purée, en l'associant à une variété farineuse.

Il faut ne pas oublier la BF15 et la Rosa.

Le Rösti est une spécialité culinaire suisse qui se prépare avec des pommes de terre cuites, puis râpées: dans une poêle, avec un peu de matière grasse. Bien tasser pour obtenir une galette.

Lapapa, comme l'appelaient les Indiens de la Cordillère des Andes et, cela plus de 5000 ans avant notre ère, a été introduite en Europe par les Espagnols en 1534.

La pomme de terre est de la même famille que la tomate, l'aubergine, le piment et le tabac.

Ce légume contient plus de vitamines C que la laitue 13 mg/100 g. Elle renferme aussi de la vitamine B, des sels minéraux et des fibres.

Il faut la conserver dans l'obscurité afin qu'elle ne germe pas.

Ne nous privons pas de ce légume, apprécié des enfants, surtout en frites, des ados, pour les chips devant leur PC ou la TV. Mais à déguster raisonnablement, car il ne nous ferait pas grossir, selon certains critères.

Bon appétit!

SOMMAIRE

FLASH INFO
P 2

TRAVAUX
P 3

BUDGET 2013
P 4-5

FÊTES & CÉRÉMONIES
P 6-7

AFFAIRES GÉNÉRALES
P 8

ÉCOLES
P 9

INTERCOMMUNALITÉ
P 9

**CENTRE DE LOISIRS/
ENFANCE**
P 10-11

ACTION SOCIALE
P 12-15

**INFORMATION/
COMMUNICATION**
P 16-17

VIE DU VILLAGE
P 18-19

LES ASSOCIATIONS
P 20-22

CONSEIL MUNICIPAL
P 23-24

Forum des associations

Le Forum des Associations est prévu le samedi 7 septembre 2013. Compte tenu des travaux en cours à la salle polyvalente, cette manifestation aura lieu à l'école maternelle et sera réservée cette année uniquement aux associations sportives et culturelles de Chaumontel.

André LEFEVRE



LA MAIRIE DE CHAUMONTEL RECHERCHE

DES PERSONNES POUR ASSURER
L'ACCOMPAGNEMENT ET LA SURVEILLANCE DES
ENFANTS DES ECOLES DU VAL D'YSIEUX
A L'OCCASION DES TRAJETS DE TRANSPORT
INTRA-MUROS

LE MATIN, DE 7 H 50 à 8 H 35
LE SOIR, DE 16 H 15 à 17 H 00

Toute personne intéressée doit faire parvenir un CV accompagné d'une lettre de motivation à :
Madame le Maire
Hôtel de Ville - 20 rue André Vassord - 95270 CHAUMONTEL

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Accueil : 0134 71 03 96 / Fax : 0130 29 30 14
20, rue André Vassord / www.ville-chaumontel.fr

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h 00
Mardi : 8 h 30 - 12 h 30 - Mercredi : 8 h 30 - 12 h 00
Jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 / 17 h 00 - 19 h 00
Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h 00
Samedi : 8 h 30 - 12 h 00

Directrice de publication : **Betty Hanauer-Beasley**
Responsable de communication : **Martine Ghenassia**
Coordination : **Commission Information**
Réalisation et imprimerie : **RDVA - Tél. : 0134 12 99 00**

Crédit photo de couverture : **Nathan Grichy**
Reproduction interdite

NUMÉROS UTILES

- GENDARMERIE Luzarches : 0134 71 00 36
- POLICE urgence : 17
- POMPIERS : 18
- SAMU : 15
- APPEL URGENCES EUROPÉEN : 112
- SOS MÉDECINS : 0130 40 12 12
- MÉDECIN GÉNÉRALISTE Chaumontel :
Dr LAKOMICKI : 0130 35 06 72
Du lundi au samedi (sauf mercredi a. m et samedi a. m)
- PHARMACIE V. MAGNIER : 0130 35 03 12
- ÉCOLE PRIMAIRE : 0134 71 02 54
- ÉCOLE MATERNELLE : 0134 71 29 84
- CENTRE DE LOISIRS : 0130 29 32 63
- BIBLIOTHÈQUE : 0130 29 96 89
- SIGIDURS : 0 800 735 736
- SOS VÉTÉRINAIRES à domicile : 0147 46 09 09
- EDF-GDF Dépannage : 0810 333 095
- VEOLIA : 0811 900 400
- LYONNAISE DES EAUX : 0810 886 886
- PERCEPTION : 0134 71 02 07
- PRÉFECTURE & SOUS-PRÉFECTURE VAL D'OISE :
0134 20 95 95
- LA POSTE : 3631

Points Relais

Votre armoire regorge de vêtements que vous ne portez plus? Vos habits sont encore en bon état, mais ils sont devenus trop petits ou ils ne vous plaisent plus... Donnez-leur une seconde vie en les apportant aux points RELAIS. À Chaumontel, de nouveaux containers sont à votre disposition dans les points de collecte suivants :

- Rue d'Oradour sur Glane
- Rue de l'Ysieux

À SAVOIR... Vous pouvez déposer des

vêtements, chaussures (liées par paires), linge de maison et petite maroquinerie... Le tout dans des sacs plastiques de 30 litres.

Ramassage tous les mardis.

**Renseignements :
www.lerelais.org
Tél. : 0139 74 85 85**





Philippe MAGNIER,
Adjoint au Maire,
Chargé des travaux,
voiries et réseaux



Un point sur les travaux dans la commune

Rue des Bonnets

Réfection de voirie, pose d'un avaloir suite à un problème d'évacuation des eaux de pluie.



Chemin des Brulis/ angle Impasse de la Carrière

Aménagement du carrefour afin de faciliter l'accès aux véhicules de ramassage des ordures ménagères.



Rue des Fileuses

Affaissement de la chaussée. Remise en état par la Sté Cochery.



Rue André Vassord

Les travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la Mairie avancent à grands pas, vous pouvez découvrir par ces quelques photos, un aperçu de votre futur Hôtel de Ville.



Salle Eugène Coudre

Les travaux se poursuivent...



Le budget 2013 sous le signe des investissements

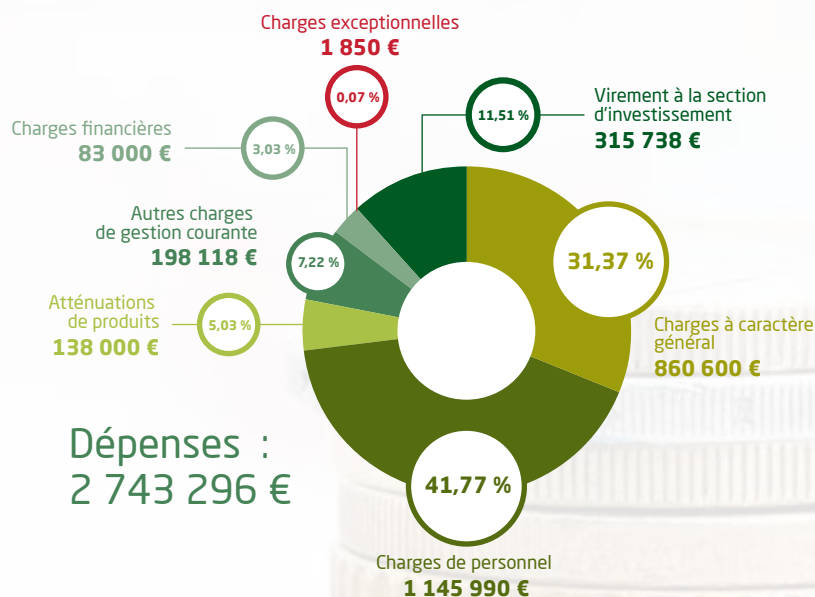
Considérant les dépenses et les recettes du budget de fonctionnement, vous constaterez qu'elles se portent plutôt bien et, qu'elles s'équilibrent malgré une baisse historique des dotations de l'état. En effet, convaincue que l'augmentation des impôts locaux municipaux n'est pas une solution pour les Chaumontellois, en cette période de baisse du pouvoir d'achat, la Municipalité a privilégié, à travers son budget 2013, des efforts de gestion en dépenses de fonctionnement.

Considérant le budget d'investissement, il reste exceptionnel pour cette année, car il traduit notre volonté, pour 2013, de mener à bien tous les projets engagés dont le total, pour information, s'élève à 3 961 787 €. Toutefois, soucieuse de préparer l'avenir et, de participer à la relance de l'économie, les démarches de la Municipalité auprès de la Région et de l'État, ces dernières années, permettent d'assurer des dépenses d'investissement nettement supérieures aux années précédentes.

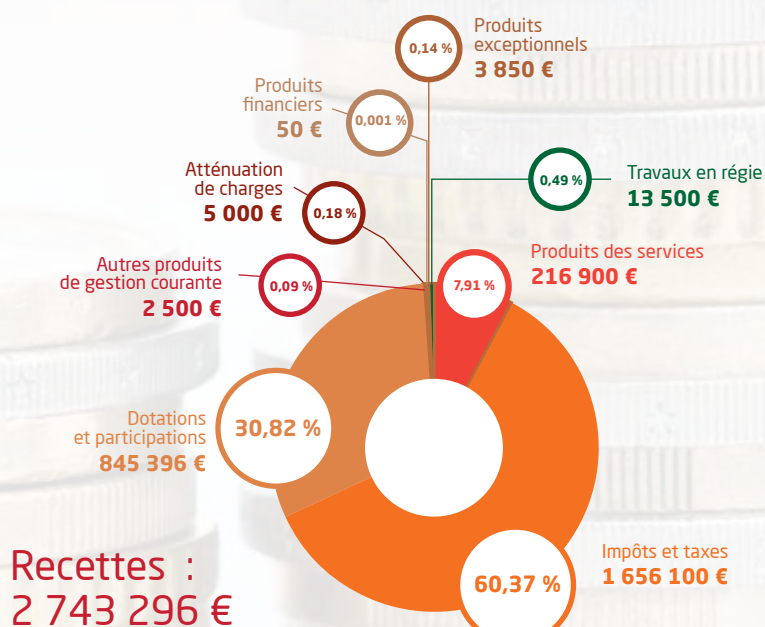
Notre budget s'équilibre en recettes et en dépenses, sous réserve bien entendu des versements, avant décembre 2013, des subventions accordées par la Région et le Conseil Général du Val d'Oise.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

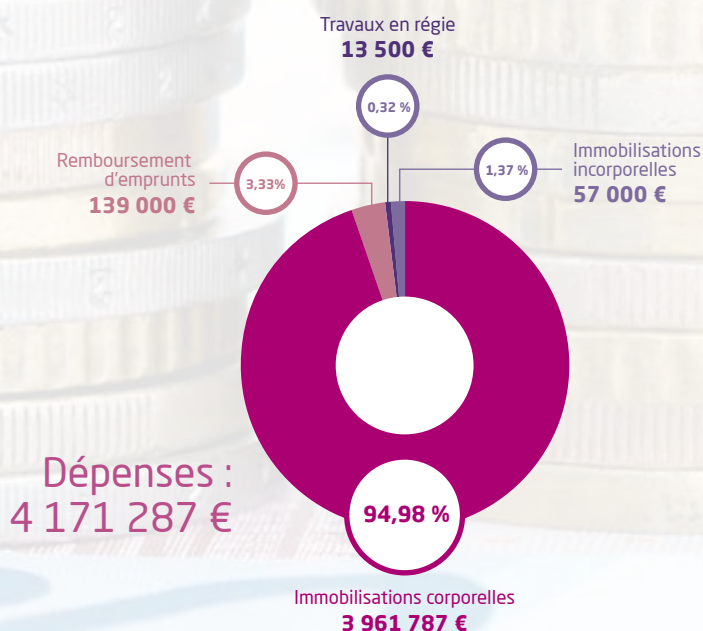


Recettes de fonctionnement

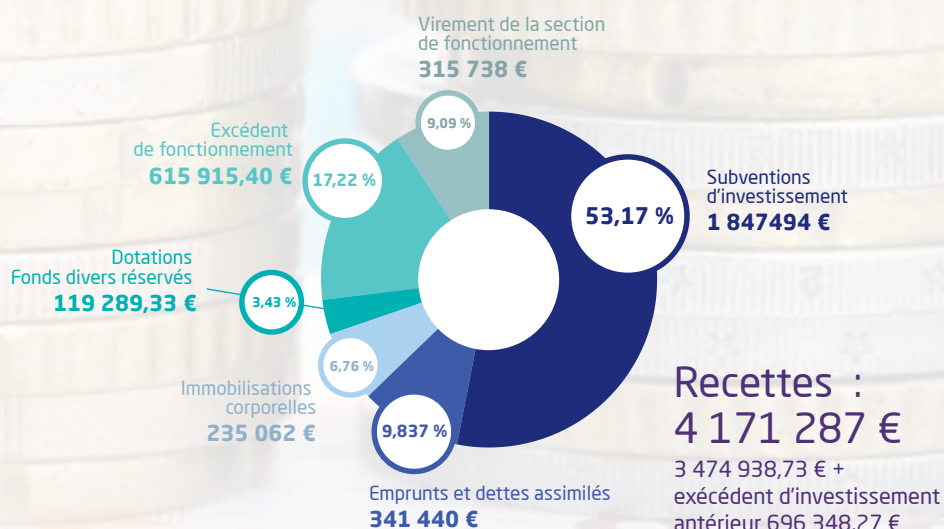


BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



COMMUNE : 149 CHAUMONTEL
ARRONDISSEMENT : 95 SARCELLES
TRESORERIE SPL : TRESORERIE LUZARCHES

N° 1259 COM (1)
TAUX FDL 2013

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2012	Taux d'imposition communaux de 2012	Taux d'imposition plafonnés 2013	Bases d'imposition prévisionnelles 2013	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	5 606 856	16,39	>>>	5 737 000	940 294
Taxe foncière (bâti).....	3 858 010	16,73	>>>	4 053 000	678 067
Taxe foncière (non bâti).....	13 533	105,73	>>>	13 500	14 274
CFE.....	492 669	19,92	>>>	535 300	106 632
Bases de taxe d'habitation relatives aux constructions neuves.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total.....					1 739 267

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2013

Produit nécessaire à rééquilibrer le budget : 1744385
Total allocations compensatoires : 31 654
Produit attendu : 1739267

2. CALCUL DES TAUX 2013 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2012 (col.2 ou 3)	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence 2013 (col.6 x col.8)	TAUX VOTÉS	Bases d'imposition prévisionnelles 2013	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation.....	16,39	1,00000	16,39	16,39	5 737 000	940 294
Taxe foncière (bâti).....	16,73	1,00000	16,73	16,73	4 053 000	678 067
Taxe foncière (non bâti).....	105,73	1,00000	105,73	105,73	13 500	14 274
CFE.....	19,92	1,00000	19,92	19,92	535 300	106 632

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2013 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : NON

A CERGY-PONTOISE
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
PAR INTERIM PATRICK HANSER
le 07 MARS 2013

Le préfet, Pour le Préfet,
LE DIRECTEUR,
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Jean-Yves LE NOAN

A chaumontel
Le maire,
HANAUER-BEASLAY
le 10 avril 2013

À RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Bases fournies par le ministère des Finances

Force est de constater que, cette année encore, la Municipalité a voté son budget 2013 sans augmenter les taux des impôts locaux communaux et ce, avec la même constance que les années précédentes.

Aussi, en réponse à certaines personnes (et, elles se reconnaîtront) qui passent leur temps à critiquer, et à décrier en totale ignorance les taux communaux, je souhaiterais une fois pour toute, que ces mêmes personnes soient conscientes que le fonctionnement d'un budget communal, en ce qui concerne

les bases données par le ministère des Finances, évoluent tous les ans en fonction de l'inflation et des constructions nouvelles. En effet, une baisse des taux communaux aurait pour conséquence directe d'appauvrir ou d'endetter la commune à très court terme.

Il ne faut surtout pas oublier que les finances communales sont aussi soumises à l'augmentation des prix sur les matières premières, aux coûts non compensés des normes et réformes nouvelles, ainsi qu'à une baisse drastique des aides de l'État.

C'est pourquoi, la non-augmentation des impôts nous oblige à des efforts de gestion toujours plus accrus.

Vouloir les diminuer par idéologie électoralisme, c'est promettre de ne rien faire demain.

Trouver le juste équilibre est, pour nous à travers le gel des impôts, une garantie de vous servir avec efficacité et durée.

EVOLUTION DE LA TAXE FONCIERE sur le foncier Bati- COMMUNE DE CHAUMONTEL
DE 1994 à 2013

	Année	Commune	% augmentation de la commune	Syndicat de communes	Intercommunalité C,C,P,F,	CONSEIL		Taxe Equipements	Taxes Ordures Ménagères TEOM
						Général	Régional		
Mandat Mr Vervoitte	1994	13,27%			1,59%	6,12%	0,771%		
Mandat Mr Dacquet	1995	13,27%	0,00%		1,59%	6,24%	0,798%		
	1996	13,67%	3,01%		1,59%	6,46%	0,922%		
	1997	14,09%	3,07%		1,59%	6,65%	0,922%		
	1998	14,51%	2,98%		1,74%	6,65%	0,922%		
	1999	14,80%	2,00%		1,85%	6,65%	0,867%		
	2000	14,99%	1,28%		1,99%	6,65%	0,867%		
	2001	15,17%	1,20%		2,19%	6,65%	0,867%		
	6 ans		13,55%		14,13%	52,07%	6,936%		
Mandat de Mme Hanauer-Beasley	2002	15,93%	5,01%	0,207%	2,36%	6,65%	0,867%		
	2003	15,93%	0,00%	0,22%	2,36%	6,65%	0,867%		1,93%
	2004	16,73%	5,02%	0,21%	2,36%	6,65%	0,867%		2%
	2005	16,73%	0,00%	0,223%	2,43%	6,65%	1,070%		2%
	2006	16,73%	0,00%	0,223%	2,55%	6,65%	1,270%		2%
	2007	16,73%	0,00%	0,223%	2,55%	6,65%	1,270%		2%
	2008	16,73%	0,00%	0,235%	2,55%	6,65%	1,270%	0,299%	2%
	2009	16,73%	0,00%	0,221%	2,55%	6,65%	1,270%	0,284%	2%
	2010	16,73%	0,00%	0,239%	2,63%	9,24%		0,278%	2%
	2011	16,73%	0,00%	0,239%	2,89%	11,24%		0,529%	5%
2012	16,73%	0,00%	0,230%	2,89%	13,25%		0,476%	5%	
2013	16,73%	0,00%							
	13 ans		10,03%	2,47%	28,12%	86,93%	8,75%	1,87%	25,930%
PART COMMUNALE	13,54 % d'augmentation sur les 6 années (1995- 2001) du mandat de Mr Dacquet								
	10,03% d'augmentation sur les 12 années 2002 - 2013 du mandat de Mme Hanauer-Beasley								
CONSEIL	Général	132,88% de 1994 à 2013 voté par les conseillers Généraux							
	Régional	13,646% de 1994 à 2009 voté par les conseillers régionaux							
Syndicats des communes	Taux voté par les représentants de chaque commune								
INTERCOMMUNALITE	Taux votés par les représentants de la communauté de commune pays de France -C,C,P,F,								
TAXE ORDURES MENAGERE	Taux voté par les représentants de la communauté de communes C,C,P,F,								



Commémoration du 8 mai 1945

Un peu d'histoire...

Capitulation de l'Allemagne

Le 7 mai 1945, à 2h41, la reddition de l'armée allemande est signée à Reims dans une salle du Collège Technique et Moderne (actuel lycée Roosevelt) abritant le Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force par le Maréchal allemand Alfred Jodl.

Outre les forces américaines, la reddition est recueillie notamment par le général soviétique Sousloparov. Ceci provoque la fureur de Staline qui veut que la reddition soit faite à l'Armée Rouge à Berlin. Les journalistes occidentaux répandent rapidement la nouvelle de la capitulation, précipitant ainsi les célébrations. Les combats continuent cependant sur le front de l'Est.

Une nouvelle signature a donc lieu le 8 mai dans une villa de Karlshorst dans la banlieue Est de Berlin. Les représentants de l'URSS, de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis arrivent peu



avant minuit. Après que le maréchal Georgi Joukov eut ouvert la cérémonie, les représentants du Haut Commandement Allemand, emmenés par le maréchal Wilhelm Keitel, sont invités à signer l'acte de capitulation entrant en vigueur à 23h1, heure locale (heure d'Europe centrale), soit le 9 mai à 1h01, heure de Moscou.

JOUR FÉRIÉ EN FRANCE

Le 8 mai a été déclaré jour férié de commémoration en France le 20 mars 1953. Le Président Charles de Gaulle supprime le caractère férié de ce jour par le décret du 11 avril 1959.

Pour se placer dans une logique de réconciliation avec l'Allemagne, le Président Valéry Giscard d'Estaing supprime également la commémoration de la victoire alliée en 1945.

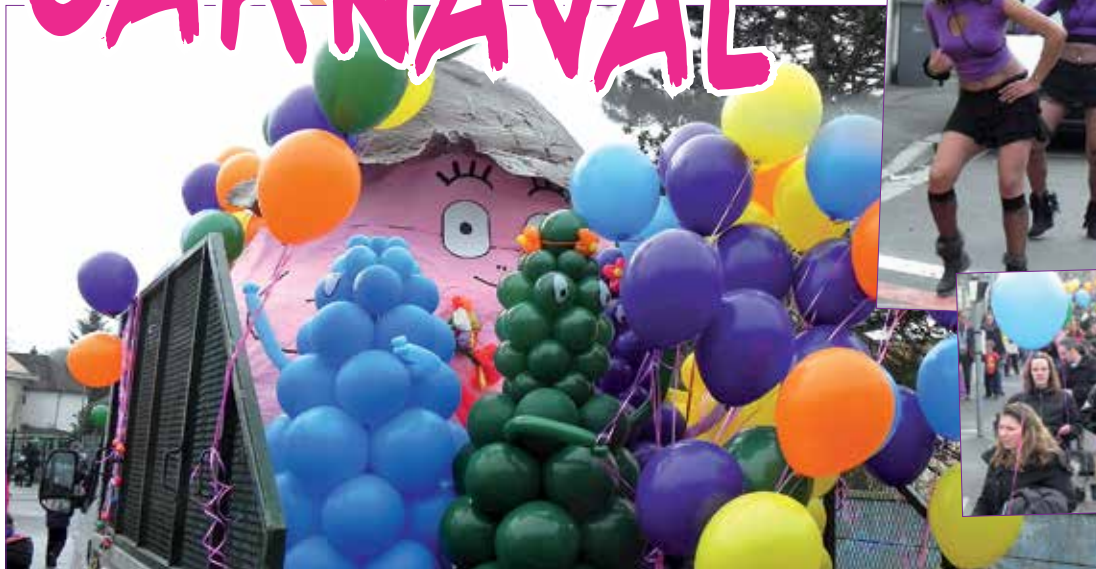
C'est à la demande du Président François Mitterrand que cette commémoration et ce jour férié seront rétablis, par la loi du 23 septembre 1981.

Pour ce qui concerne notre commémoration du 8 mai 2013, celle-ci s'est parfaitement déroulée.

Merci aux participants, sans oublier l'école de musique de Luzarches sous la Direction de Monsieur Martial Gasparina.

La reddition a donc lieu le 9 mai 1945 pour les Soviétiques et les pays centre orientaux alliés. De ce fait, les Soviétiques, puis les Russes, et leurs alliés centre orientaux, commémorent cette capitulation le 9 mai.

CARNAVAL



C'est toujours avec plaisir que nous partageons ce moment avec les enfants. De nouveaux costumes chaque année, quelques confettis supplémentaires dans les rues, toujours une grande joie pour tous. Maquillage, costumes, 2 CV, défilé animé par un ensemble carnavalesque guadeloupéen « made in belka », tout y était pour un moment de bonheur.

Retour dans la cour des écoles, lieu sûr et idéal pour les enfants, où les structures gonflables nous attendaient.

Le plus célèbre des carnivals en France est celui de Nice avec sa bataille de fleurs. Nous n'avons pas essayé de les égaler avec nos « barbapapas », la bataille aurait été trop collante. Cette année, nous n'avons pas brûlé de bonhomme carnaval, pour des raisons de sécurité dans la cour de l'école.

Mais parlons plutôt de notre personnage du 23 mars. Qui est Barbapapa et par qui a-t-il été inventé?

Barbapapa a été inventé à Paris en 1970 par Annette TISON et Talus TAYLOR un couple franco-américain. Les barbapapas sont des personnages en forme de poire de diverses couleurs qui ont la capacité de changer de forme à volonté.

Alors qu'ils se promenaient au Jardin du Luxembourg, Talus Taylor entend un enfant réclamer à ses parents quelque chose qui s'appelle « baa, baa, baa, baa ». Ne parlant pas français, il demande à son épouse An-

nette ce que cela signifie. Elle lui explique qu'il s'agit d'une friandise qui s'appelle la barbe à papa.

Un peu plus tard au restaurant, le couple se met à dessiner sur la nappe un personnage inspiré par la friandise: un personnage rose et tout en rondeur. Lorsqu'il s'agit de lui donner un nom, « barbapapa » s'impose tout naturellement.

Barbapapa est une grande famille:

Il y a les parents:

Le père: Barbapapa, de couleur rose.

La mère: Barbamama, de couleur noire.

Dans les barbabébés filles, nous avons:

Barbalala, de couleur verte, qui aime la musique.

Barbabelle, de couleur violette, est la plus belle.

Barbotine, de couleur orange avec des lunettes, est une intellectuelle.

Dans les barbabébés garçons, nous avons:

Barbidur, de couleur rouge, aime le sport.

Barbibul, de couleur bleue, est un grand savant.

Barbidou, de couleur jaune, est un ami de la nature et des animaux.

Barbouille, de couleur noire, à longs poils, est un artiste peintre.

Il y a aussi les enfants Claudine et François, la chienne Lolita, et Toucan le toucan de Barbidou.

Voilà l'origine de notre bonhomme carnaval.

Après avoir regroupé les enfants autour de Barbapapa pour notre traditionnelle farandole, nous

avons procédé à un lâcher de ballons, puis nous avons levé notre verre de l'amitié offert par la municipalité.

Toute la journée, nous avons eu la possibilité de nous restaurer, en nous

rapprochant des stands tenus par le judo club de chaumontel et la FCPE. Différentes activités vous ont été proposées tout au long de cette journée. École du cirque, pêche aux canards, parcours de billes, exposition de 2 CV où Philippe et ses amis se sont fait un plaisir de vous raconter leurs différents périples.

Mais cette journée est le résultat d'un travail d'équipe.

Merci aux Élus pour leur présence et investissement. Merci à vos parents, familles, amis pour votre implication dans cette manifestation à la grande joie des enfants.

Merci aux écoles de nous avoir accueillis, au centre de loisirs pour la confection de notre magnifique Barbapapa.

Merci à « livre et récré » pour la confection en ballons de nos Barbapapas et au gonflage des ballons pour le lâcher.

Merci aux personnels des ateliers pour ces installations qui nous entourent. Merci au personnel de l'accueil de la Mairie.

Merci à Frantz notre policier municipal pour sa rigueur dans la sécurité.

Merci à toutes les associations et bénévoles pour leur présence.

Et pour faire simple en étant sûre de n'oublier personne: Merci à tous!

À l'année prochaine!

L'Union nationale des combattants vous informe

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que nous traversons tous une époque de plus en plus difficile.

Pourtant, certains d'entre vous ont des droits et d'autres peuvent espérer en avoir.

Ceux qui ont des droits :

- Les anciens combattants tout d'abord (retraite du combattant non imposable, possibilité de se constituer une retraite complémentaire également non imposable et avec l'aide de l'État, une demie part supplémentaire sur la déclaration de revenus dès l'âge de 75 ans).
- Leur conjoint survivant (délivrance d'une carte de veuve par l'Office National des Anciens Combattants permettant notamment de bénéficier, certes sous certaines conditions, d'une aide sociale, voire de trouver une place dans une maison de retraite gérée par ses soins et ce dans d'excellentes conditions de confort et de tarif).
- Les titulaires d'un titre de reconnaissance de la Nation (possibilité de se constituer une retraite complémentaire avec l'aide de l'État).

Ceux qui peuvent espérer en avoir :

- Les OPEX, autrement dit nos jeunes camarades hier déployés au Kosovo, Afghanistan..., aujourd'hui au Mali, pour lesquels nous demandons que la qualité d'anciens combattants leur soit reconnue avec les mêmes droits que leurs aînés.
- Même s'ils n'ont participé à aucun conflit, LES ANCIENS APPELÉS DU CONTINGENT, autrement dit, ceux qui ont simplement fait leur service militaire, pour lesquels nous demandons, que le temps passé sous les drapeaux soit pris en compte, non seulement dans le calcul de leur retraite de base, mais aussi dans celui de leur retraite complémentaire.

Si vous êtes à la fois concerné et, bien sûr intéressé, rejoignez-nous. Votre adhésion vous coûtera, certes, 23 euros par an, mais elle vous permettra d'être abonnés à notre journal mensuel « La Voix du Combattant » par lequel vous serez régulièrement informé des avancées que nous aurons obtenues dans la reconnaissance et l'évolution de l'ensemble de ces droits. Elle vous permettra également de connaître nos actions à caractère social qui, malheureusement, commencent à concerner de plus en plus de nos ressortissants.

Renseignements : Gérard Thronel/7, rue des selliers – 95270 LUZARCHES

S.I.C.G.P.O.V

Fixation des tarifs
à compter du 1^{er} avril 2013

Titre mensuel syndicat **21,50 €**

Titre trimestriel **54,50 €**

Titre mensuel hors syndicat **54,50 €**

Titre mensuel stagiaire **10,00 €**
sur présentation de la convention de stage

Tarif horodateur heure **0,80 €**

Tarif horodateur journée (forfait) **5,00 €**

Les parkings étant à saturation (165 personnes sur liste d'attente) il a été décidé de ne plus inscrire, sur liste d'attente, des personnes hors syndicat.

CÉRÉMONIE CITOYENNETÉ

La commission « Fêtes et Cérémonies » avait organisé, le 5 avril dernier, une cérémonie de citoyenneté, afin de remettre un livret ainsi qu'une première carte d'électeur aux jeunes ayant fait leur demande.

Compte tenu que sur la totalité des invitations envoyées, 4 personnes ont répondu vouloir participer à cette cérémonie, nous avons dû à notre grand regret l'annuler.

Comme précisé dans notre courrier du 29 mars, les bénéficiaires avaient la possibilité de retirer carte et livret jusqu'au 29 mars à l'accueil de la Mairie.

“



Véronique PETIT,
Conseillère Municipale,
Déléguée à la jeunesse

”

Jeunesse

Préparation aux examens...

La Commission Jeunesse a organisé une session d'ateliers pour préparer les jeunes aux examens et les aider dans leur travail et leurs révisions.

Ces ateliers permettent d'acquérir des méthodes adaptées aux différents apprentissages et à la mémorisation. Par des exercices adaptés de dynamisation cérébrale et l'apport de notions théoriques, les jeunes ont appris dans la joie et la bonne humeur à rentabiliser leur temps de travail et leur potentiel cérébral. Cet ac-

compagnement n'est pas un soutien scolaire mais est utile à tout élève.

L'expérience s'étant révélée concluante, la commission jeunesse prévoit d'ores et déjà une session en septembre 2013, dédiée aux nouveaux élèves de sixième de Chaumontel. Il s'agit d'un accompagnement méthodologique destiné à partir du bon pied sur la route du collège.

... et accompagnement méthodologique

La commission jeunesse propose aux élèves des classes de sixième un atelier d'accompagnement pour les aider à réussir leur entrée au collège.

Un atelier de dynamisation cérébrale et de méthodologie sera proposé chaque samedi après-midi du 21 septembre au 19 octobre 2013, de 14 h 00 à 15 h 30.

Les séances auront lieu dans la grande salle du centre de loisirs, niveau bas de l'École du Val d'Ysieux.
Inscriptions en Mairie

DATES

21 septembre 2013

28 septembre 2013

5 octobre 2013

12 octobre 2013

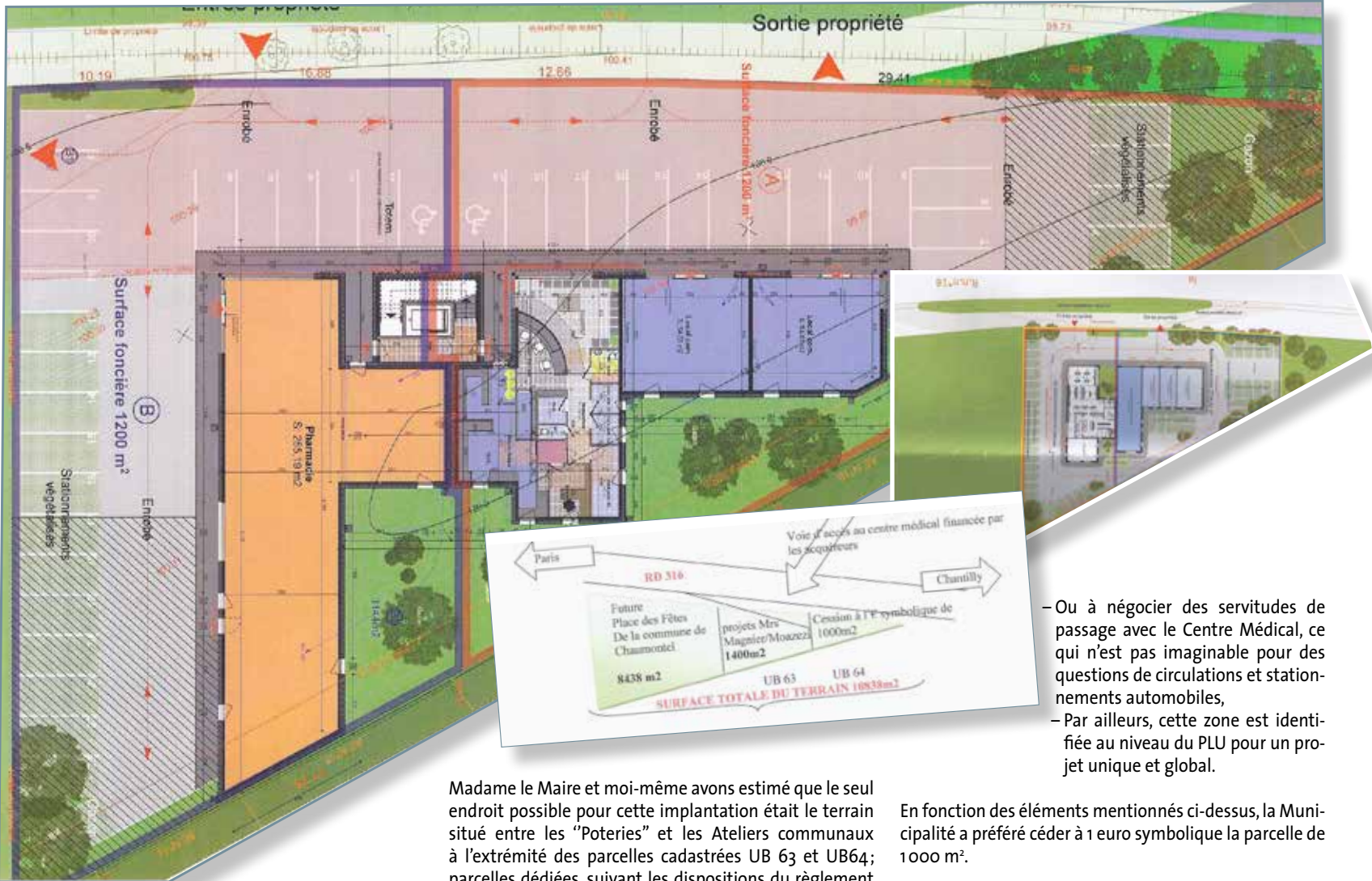
19 octobre 2013





Un centre médical à Chaumontel!

À l'automne 2011, Messieurs MAGNIER et MOAZEZZI respectivement pharmacien à Chaumontel et docteur en biologie à Luzarches ont sollicité une entrevue auprès de Madame le Maire en vue d'un déplacement de leurs lieux d'activités pour la construction d'un centre médical sur le territoire de la Commune de Chaumontel.



- Ou à négocier des servitudes de passage avec le Centre Médical, ce qui n'est pas imaginable pour des questions de circulations et stationnements automobiles,
- Par ailleurs, cette zone est identifiée au niveau du PLU pour un projet unique et global.

Le déplacement se justifiait pour chacun d'eux par le fait qu'ils exerçaient leurs activités dans des locaux qui ne sont plus conformes aux normes actuelles sur les dispositions constructives intérieures des bâtiments pour l'accueil du public, l'accès des personnes handicapées ou à mobilité réduite et des problèmes de stationnement.

Les raisons qui ont motivées ce déplacement sont les suivantes:

• **Pharmacie:**

- Non-respect de l'article L5121-5 et R5125-9 du Code de Santé Publique;
- Problème de confidentialité au comptoir;
- Pas de places de parking pour les personnes à mobilité réduite;
- Accès très difficile au local orthopédique pour ces mêmes personnes.

• **Laboratoire:**

- Non-respect de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la Biologie Médicale;
- Exigences de l'Inspection du Travail d'effectuer des travaux.

Le premier projet présenté consistait à construire un bâtiment, avec des surfaces suffisantes, destiné à recevoir leurs propres activités. Madame le Maire et moi-même leur avons suggéré qu'il serait intéressant de concevoir le bâtiment pour accueillir d'autres professions médicales et/ou paramédicales telles que chirurgiens-dentistes, ophtalmologistes, gynécologues, cabinet d'infirmières... etc. Cette proposition a été acceptée.

Madame le Maire et moi-même avons estimé que le seul endroit possible pour cette implantation était le terrain situé entre les "Poteries" et les Ateliers communaux à l'extrémité des parcelles cadastrées UB 63 et UB64; parcelles dédiées, suivant les dispositions du règlement du PLU, pour des activités **uniquement** commerciales et artisanales.

La Municipalité a considéré ce projet comme d'intérêt général et d'utilité publique pour l'ensemble des Chaumontellois dans un lieu facile d'accès, tant pour les piétons que pour les véhicules.

La superficie de terrain nécessaire à la réalisation du bâtiment, des places de parking, la voie d'accès depuis la RD 316 et la circulation des véhicules et des piétons en toute sécurité, s'élevait à 2000 m² minimum. Compte tenu de la configuration, la construction du bâtiment et ses installations connexes, la partie de parcelle de 1000 m², située à l'extrémité de la pointe du terrain, ne pouvait être utilisable pour la concrétisation du projet.

Devant cette situation, plusieurs solutions se présentaient à la Municipalité pour cette parcelle qui serait devenue enclavée:

- La conserver dans le domaine communal avec, *ad vitam aeternam*, ses charges d'entretien (tontes et débroussaillages);
- la mettre en vente avec une probabilité très faible de trouver un acquéreur qui aurait dû s'engager;
- Ou à investir dans la construction d'une voie d'accès depuis la RD316 coûteuse pour une surface commerciale réduite. À toutes fins utiles, il est à préciser que lors d'une réunion, cet accès a été refusé par la DDT (ex DDE) compte tenu des distances proches entre les accès 2 entités commerciales,

En fonction des éléments mentionnés ci-dessus, la Municipalité a préféré céder à 1 euro symbolique la parcelle de 1000 m².

La solution retenue a pour avantage de ne pas décaler, vers la rue d'Oradour sur Glanne, l'ensemble du projet du Centre Médical et, de permettre sur la superficie restante (8438 m²) de réaliser le projet de la place des Fêtes. Quant au prix qui suscite quelques interrogations, vous trouverez ci-après les raisons pour lesquelles la Municipalité a considéré que la vente de la parcelle mentionnée ci-dessus à 1 euro était justifiée.

Ce terrain avait été acquis par la Commune le 26 janvier 2007 au prix de 216760 € pour 10838 m². Ce montant, mis à jour au 1^{er} février 2013 à l'aide des indices des prix à la consommation hors tabac, s'élève à 216760 € x 1,10186 m² = 238839,20 €.

Les valeurs d'indices correspondent à celles figurant sur le site de l'Usine Nouvelle. Le prix de vente de la parcelle de 1400 m² à la charge des Propriétaires du Centre Médical s'élève à 235062 €.

Ce prix a été validé par la Direction Général des Finances Publiques Division Missions Domaniales. Préalablement à la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2013, Madame le Maire avait contacté la Préfecture afin de connaître sa position sur la légalité de la vente des 1000 m² à l'euro symbolique et, avait obtenu son accord tacite. Il est évident que si la préfecture avait présenté la moindre objection sur le projet, la délibération n'aurait pas été présentée au Conseil Municipal. Les délibérations relatives au projet du Centre Médical ont toutes été validées par le Contrôle de Légalité de la Préfecture le 27 février 2013.



Rémi CIPOLAT,
Conseiller Municipal,
Délégué aux Écoles



A PROPOS DES ÉCOLES

Changement des rythmes scolaires : une réforme inadaptée aux réalités

Comme toutes les communes de France, Chaumontel est concernée par la modification des rythmes scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire. La semaine de 4 jours et demi, souhaitée par le Ministre de l'éducation nationale, doit entrer en vigueur à la rentrée 2013 en réintégrant soit le mercredi matin, soit le samedi matin à la semaine scolaire.

Aussi, le Conseil Municipal a décidé, après concertation et validation à l'unanimité par les directeurs des écoles et les représentants des parents d'élèves, de reporter l'application de cette réforme à la rentrée scolaire 2014/2015.

En effet, il est à craindre, au regard du projet adopté, que la réduction du temps scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, complique la vie des familles sans pour autant répondre au bien être des enfants scolarisés et, prendre

en compte le fonctionnement quotidien des communes telles que Chaumontel.

En conséquence, face aux incertitudes d'organisation financières, matérielles, et humaines qu'engendrerait l'application de cette réforme, il apparaît plus réfléchi de mesurer tous les impacts des choix qui seraient à prendre et ce, afin de ne pas pénaliser les familles.

C'est pourquoi, nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informé du devenir de cette application et, des informations en provenance du ministère de l'Éducation Nationale.

Hubert GAGE,
Directeur Général des Services
de la Commune de Chaumontel



Intercommunalité

A propos des assistantes maternelles

Parents, futur parents, vous cherchez une solution d'accueil pour vos enfants de 3 mois à 6 ans, il reste des places disponibles chez les assistantes maternelles agréées de la commune de Chaumontel. Vous pouvez obtenir des aides pour l'embauche d'une assistante maternelle agréée.

L'aide de la Caf : le complément de libre choix du mode de garde

Accordé pour la garde des enfants âgés de moins de six ans, il faut percevoir un minimum de revenus en 2011 : 399 € pour une personne seule, 798 € pour un couple. Cette aide prend en charge les cotisations sociales normalement dues par l'employeur pour cela. La rémunération de l'assistante maternelle ne doit pas dépasser un plafond journalier maximum égal à 5 fois le SMIC horaire (soit 47,15 € brut 36,40 € net par jour au 1^{er} janvier 2013).

Depuis le 1^{er} juin 2012, les plafonds de ressources sont majorés de 40 % pour les familles monoparentales

Un crédit d'impôts

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts pour les frais de garde de vos enfants de moins de 6 ans. Il est égal à 50 % du montant des frais de garde de l'année d'imposition dans la limite d'un plafond de 2300 €

par enfant gardé, soit un crédit d'impôt maximal de 1150 € par enfant.

Une aide du conseil général du Val d'Oise, sous certaines conditions.

PLAFONDS DE RESSOURCES ET PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES AU 1^{ER} JANVIER 2013

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2011 inférieurs à		
	Revenus 2011 inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20 706 €	46 014 €	46 014 €
2 enfants	23 840 €	52 978 €	52 978 €
3 enfants	27 601 €	61 335 €	61 335 €
Âge de l'enfant	Montant mensuel de la prise en charge		
Moins de 3 ans	452,75 €	285,49 €	171,27 €
De 3 à 6 ans	226,38 €	142,77 €	85,63 €

Pour toute information complémentaire vous pouvez :

• Aller sur le site de la CAF :

www.mon-enfant.fr

• Contacter Sophie Moreau

Relais Assistantes Maternelles

Communauté de communes du Pays de France
4 rue de la Liberté - 95270 LUZARCHES

Tél. : 0134 09 93 76

ram@luzarches.net





Accueil de loisirs Les farfadelfes

Les vacances de mars 2013

Le thème des vacances de mars à l'Accueil de Loisirs les « FARFADELLES » était « L'HIVER ». Ce thème nous a donné bien froid, et nous a apporté beaucoup de neige sur Chaumontel. Les enfants ont pu faire des bon-

hommes de neige, des glissades, et une belle décoration de la salle du centre de l'accueil de loisirs transformé en un décor montagneux.



À l'accueil de Loisirs, côté cuisine, les « cakes pops » ont remporté un vif succès, ainsi que les bons gâteaux au chocolat pour les gourmands et les sablés amusants à croquer.



Jeudi 7 mars, nous sommes allés à Montigny les Cormeilles au « Looping Kids » passer la matinée. C'est une très grande structure de jeux en intérieur, avec des piscines à balles, des toboggans amusants ainsi que des parcours du combattant pour les acrobates !

L'après midi, tout le groupe des primaires est allé patiner à la patinoire de Franconville et le groupe des maternelles est allé voir le film de *Pinocchio* au cinéma.





Ce fût une très bonne journée, car le matin ils se sont bien défoulés dans la grande structure gonflable. À la patinoire, des glissades sur les fesses pour les débutants et des sensations de vitesse sur la glace pour les plus expérimentés. Le froid était bien présent pour nous rappeler le thème de l'Hiver et, d'autres ont été émerveillés par le monde de Pinocchio, le petit pantin menteur en bois.

D'autres nombreuses activités manuelles sur le thème de l'Hiver ont été réalisées par tous les enfants. La confection d'une belle décoration aux murs a transformé l'Accueil de Loisirs en un magnifique paysage de montagnes, avec un chalet peint par les maternelles au milieu de la salle des primaires qui rappelait aux enfants leurs vacances aux sports d'hiver.

Le dernier jour des vacances de mars s'est terminé par une grande fête, avec bonbons, gâteaux et biscuits. Merci à Théo qui nous a tous fait danser aux rythmes de son jeu vidéo! Petits et grands avons concouru avec moult « battles » sur des chansons bien connues...

Nous avons passé 2 belles semaines de vacances à l'Accueil de Loisirs les « FARFADELLES ».

Avec la participation de toute l'équipe d'animation,

Texte et photos de Delphine





Souvenirs du Morbihan

Superbe réussite pour quatre journées enchanteresses en Breizh. Je vous offre le diaporama de nos différentes visites, ainsi que quelques témoignages des participants.

À l'année prochaine pour un autre séjour!
Cordialement votre,

Betty HANAUER-BEASLAY

Quel beau programme nous avait réservé le C.C.A.S.

durant ces **4** jours dans le Morbihan!

Logés dans un village-club à ERDEVEN, tout était mis à disposition pour nous satisfaire: piscine, espace balnéo, animations et soirées à thèmes. Les repas étaient de qualité et nous garderons longtemps en mémoire la soirée « La croisière s'amuse » où un magnifique buffet de fruits de mer nous attendait!

Les excursions étaient bien choisies, notamment, les forges de PAIMPONT situées en pleine forêt de Brocéliande, où la guide expliqua la fabrication du fer et du bronze rendue possible grâce au minerai de fer contenu dans le sol, la forêt indispensable ressource en combustible et l'eau. Cette visite fut suivie d'un bon déjeuner où l'on a pu déguster une excellente andouille de campagne.

La journée du mercredi, consacrée à la croisière, nous a enchantés: le temps était splendide, un ciel bleu, du soleil et une mer calme; escale à l'ILE D'ARZ pour déjeuner, puis visite de l'ILE AUX MOINES. Puis retour à ERDEVEN en car, en passant par la côte sauvage (petit cadeau de notre sympathique Yves); c'était magnifique!

Malheureusement, le « crachin breton » était au rendez-vous le jeudi! Mais cela ne nous a pas empêché de passer une bonne journée à ETEL, PORT-LOUIS, et le petit village de SAINT-CADO.

Le dernier jour fut bien rempli également: VANNES et un super déjeuner en crêperie; puis visite de ROCHEFORT-en-TERRE, joli petit

village avec des maisons à pans de bois, des demeures Renaissance et des bâtiments de style gothique.

N'oublions pas l'arrêt à la Biscuiterie SIMON, où chacun a pu s'approvisionner de Kouign Amann et autres gallettes bretonnes...

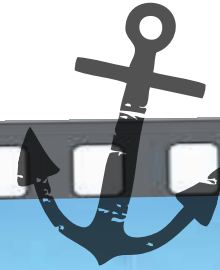
Merci à notre Maire et à toute son équipe qui ont œuvré pour que ce séjour soit inoubliable, c'est un pari réussi!

Elyane et Georges Briquet





du 19 au 22 mars

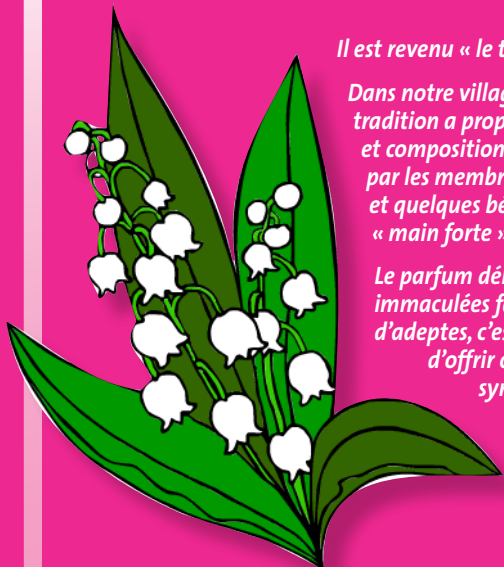




Souvenirs du Morbihan (suite)



Joli mois de Mai



Il est revenu « le temps du muguet » !

Dans notre village le CCAS fidèle à la tradition a proposé avec succès brins et compositions florales élaborés par les membres de la commission et quelques bénévoles venus prêter « main forte ».

Le parfum délicat des clochettes immaculées fait toujours autant d'adeptes, c'est tellement agréable d'offrir ou de recevoir ce symbole de bonheur.

**Nicole Scipioni,
Conseillère
municipale,
membre du CCAS**



15 mai 2013, visite du Sénat

Nous avons été accueillis par Hughes PORTELLI Sénateur-maire d'Ermont, qui nous a relaté l'histoire de ce lieu mythique acquis par Marie de Médicis. Le palais du Luxembourg doit son nom à l'hôtel bâti au milieu du XVI^e siècle et qui appartenait à François de Piney, duc de Luxembourg.

La régente Marie de Médicis achète l'hôtel et le domaine dits « de Luxembourg » en 1612 et commande en 1615 la construction d'un palais à l'architecte Salomon de Brosse. Elle s'y installe en 1625, avant la fin des travaux. Le palais du Luxembourg tient plus de la résidence secondaire que du palais officiel urbain.



La cour d'honneur

Il se compose d'une cour carrée, la cour d'honneur, d'un corps d'entrée surmonté d'un dôme, le dôme Tournon, et de pavillons redoublés dans le corps de logis. Le palais du Luxembourg est le résultat de la libre inspiration du palais Pitti (Florence, Italie) demandée par Marie de Médicis qui, s'ennuyant au Louvre, souhaitait notamment retrouver l'esprit Florentin et la douceur que ceci lui évoquait notamment à travers l'emploi du bossage de pierre dans l'architecture du bâtiment plutôt que d'un mélange de brique et de pierre, comme on en trouvait par exemple dans le pavillon de chasse de Versailles. L'escalier d'honneur ou grand escalier fut réalisé entre 1803 et 1807 par l'architecte Jean-François-Thérèse Chalgrin qui travaillait au palais du Luxembourg depuis 1787 et y avait assuré la restauration des jardins. L'escalier remplaçait la galerie de Rubens.



SALLE DU SÉNAT

Lorsqu'il fut décidé que le palais accueillerait le Sénat, Chalgrin réaménagea entièrement l'intérieur afin de réaliser la nouvelle salle sénatoriale. Achevée en 1807, celle-ci, devenue chambre des pairs sous la Restauration, fut redessinée en 1836 pour répondre à des besoins d'agrandissement. La salle fut reconstruite après un incendie en 1859, toujours par de Gisors. Derrière le plateau du président, face aux ségeant, se dressent six statues monumentales, de gauche à droite quand on regarde le président : Après un succulent déjeuner dans la salle Napoléon visite guidée des lieux mais la grande surprise fut de pouvoir dans un silence solennel assister à un débat en présence du ministre.



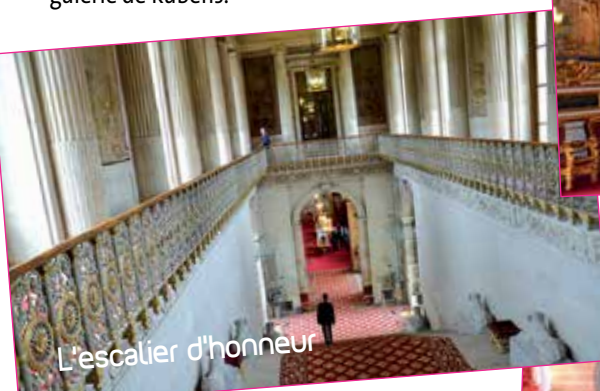
La Garde Républicaine



Les sénatrices de Chaumontel...



Déjeuner dans la salle Napoléon



L'escalier d'honneur



Rendez-vous le 12 septembre pour une visite tout aussi intéressante

L'Assemblée nationale

Attention : le nombre de places étant limité également pour cette visite, et afin de ne pénaliser personne, le CCAS favorisera les personnes n'ayant pas visité le Sénat. Une liste des personnes inscrites sera dressée et en fonction des places restantes elles seront prises en compte. Merci de votre compréhension.



L'échange d'appartements

DES VACANCES À MOINDRE COÛT

L'échange d'appartement, c'est d'abord un principe de réciprocité. Donc, comme vous prêtez votre appartement gratuitement, vous allez **profiter d'un logement sans frais**. Pas de chambres d'hôtel à réserver, plusieurs centaines d'euros économisés.

Sans compter que vous ne serez pas obligé d'aller au restaurant midi et soir, car pourrez vous faire la popote. Une économie non négligeable pour tous, un atout essentiel pour alléger le budget vacances des familles.

Il faut aussi savoir que l'accord peut aussi s'étendre aux véhicules. Si toutes les conditions sont réunies (assurance, permis...), vous pourrez donc également échanger votre voiture. Pas de dépense donc chez un loueur, soit une cinquantaine d'euros économisés par jour.

Finalement, restent à la charge de l'échangeur, le transport et les activités sur place. Pour le reste, vous dépenserez autant que si vous étiez resté à la maison.

Le principe est séduisant et beaucoup, qui ont commencé à échanger leur maison, ne remettent plus les pieds dans un hôtel.

DES ANNONCES DE LA NORMANDIE À L'AUSTRALIE

Les annonces proviennent du monde entier. En France, il existe des milliers de possibilités, du petit studio à Paris à la bastide en Dordogne. Les propositions à l'attention des Français proviennent essentiellement des **États-Unis, du**

Canada et d'Europe du Nord. Cela tombe bien, car l'hébergement dans ces pays est souvent hors de prix.

En ce qui concerne les destinations plus lointaines, on recense un nombre relativement important d'offres pour les métropoles australes : de Sydney à Buenos Aires en passant par Le Cap ! En revanche, les offres sont limitées en Asie ou aux Caraïbes, même si on trouve quelques résidences secondaires, en particulier au Mexique ou en Thaïlande.

ÉCHANGER N'EST PAS SOUS-LOUER

Rappelez-vous l'été dernier lorsque vous avez payé votre loyer du mois d'août, alors que vous passiez trois semaines à l'étranger : vous avez eu un peu mal au cœur, et beaucoup au porte-monnaie ! Avec l'échange d'appartement, vous allez pouvoir signer ce chèque en toute tranquillité, car c'est finalement lui qui va vous permettre de partir en vacances.

En effet, **un locataire peut sans aucun problème échanger son logement** : cela équivaut à le prêter à des amis. Ce n'est pas une sous-location, car il n'y a aucune transaction financière. Pour des questions d'assurances, il est cependant préférable d'en parler à votre propriétaire.

DES RISQUES LIMITÉS, MAIS À NE PAS SOUS-ESTIMER

Il n'est pas toujours facile d'accepter l'idée que des inconnus dorment dans nos draps et mangent dans nos assiettes ! Échanger sa maison ou son appartement,

c'est forcément prendre un risque, mais ce dernier est, au final, relativement limité.

D'après l'association « UFC Que Choisir », aucune plainte concernant l'échange d'appartements n'a été enregistrée depuis l'essor de cette pratique en France il y a une quinzaine d'années. De plus, il faut savoir que la plupart des cambriolages ont lieu durant les vacances. En acceptant que « M. and Mme Untel » occupent votre logis durant vos congés, vous aurez plus de chance de retrouver votre ensemble home cinéma et les bijoux de madame à l'endroit où vous les aviez laissés en partant ! Les assureurs encouragent donc même cette pratique et vous conseillent seulement de les prévenir avant l'arrivée de vos hôtes. Votre **assurance habitation** couvrira sans problème les frais si, par hasard, un sinistre a eu lieu lors de votre absence.

Cependant, l'échange d'appartement présente un risque auquel on ne pense pas forcément, mais qui peut gâcher vos vacances : l'annulation de l'échange. Heureusement, cela arrive très rarement, mais en cas de force majeure (maladie, décès, catastrophe naturelle), votre rêve de villa avec piscine en Floride peut tomber à l'eau. Difficile alors d'en vouloir à la famille d'échange... À l'heure actuelle, aucune assurance ne couvre ce risque. Si vous êtes passé par une agence, elle pourra juste vous proposer un échange de rechange ! Il est donc fortement conseillé d'acheter des billets d'avion échangeables et (idéalement) remboursables.

Le plan canicule

La canicule, qu'est-ce que c'est ? D'où vient le plan canicule ? Quelles sont les précautions à prendre ? Et la pollution dans tout ça ? Focus sur le fléau estival en cinq points.

Quand considère-t-on qu'il y a canicule ?

La canicule est une vague de chaleur très forte en saison estivale et qui s'étend sur plusieurs jours et nuits successifs.

Selon la sensibilité des populations et les lieux de vie, la définition d'une canicule varie. Pour l'Europe de l'Ouest, la canicule est déclarée lorsque les températures de nuit sont supérieures à 18-20 °C et celles de jour supérieures à 30-35 °C. En France, les services météorologiques annoncent un risque de canicule lorsque pendant au moins trois jours, les températures minimales, en particulier la nuit, sont au-dessus de 20 °C et les températures maximales supérieures à 33 °C.

Le plan canicule, qu'est-ce que c'est ?

Mis en place en mai 2004 suite à l'épisode caniculaire qui avait fait plus de 15 000 morts en France en août 2003, le plan canicule prévoit une succession de mesures préventives et de protection à l'égard des personnes vulnérables face aux fortes chaleurs. Il s'agit d'instituer un registre nominatif des personnes âgées de plus de 65 ans, de 60 ans reconnues inaptes au travail et des personnes handicapées qui en font la demande. La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement d'alerte ou d'urgence, ainsi que celles des élus « référents » du C.C.A.S. de notre commune afin de pouvoir leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Trois niveaux le définissent. Le niveau 1, dit de « veille saisonnière », est activé chaque année sans condition à partir du premier juin jusqu'au 31 août et associe

Météo-France et l'Institut de veille sanitaire (InVS). Le niveau de « mise en garde et actions », soit le niveau 2, intervient lui au niveau départemental et vise à informer la population et mettre en place les premières mesures de prévention. Il est activé par le préfet sur la base des recommandations émises par Météo France, l'InVS et la direction générale de la santé. Enfin, le niveau 3, dit de « mobilisation maximale », est déclenché lorsque la canicule est aggravée par des effets collatéraux comme des problèmes d'approvisionnement en eau ou encore la saturation de la chaîne hospitalière.

Quelles sont les précautions à prendre ?

Parmi les précautions à prendre, maintenir son logement frais, s'hydrater régulièrement, se rafraîchir au moins le visage et les avant-bras plusieurs fois par jour, passer si possible deux à trois heures par jour dans un lieu frais et ne pas sortir aux heures les plus chaudes. Concernant les personnes vulnérables, il est important de les contacter régulièrement afin de prendre de leurs nouvelles et, si besoin, de leur venir en aide.

Pour les travailleurs en extérieurs aussi quelques recommandations sont à suivre comme, travailler de préférence aux heures les moins chaudes, effectuer une rotation des tâches avec des postes moins exposés, et augmenter la fréquence des pauses.

Existe-t-il des risques sanitaires liés à la chaleur ?

Attention au coup de chaud et à l'insolation ! Le coup de chaleur est un des risques possibles de la canicule. Banal par sa dénomination, ce danger peut être mor-

tel et ne doit pas être pris à la légère.

Aussi, évitez les expositions au soleil entre 11 h et 16 h et protégez votre peau avec des produits de protection solaire adaptés. Une exposition excessive peut entraîner des insolation.

Et les personnes en bonne santé ne sont pas à l'abri de ces symptômes si elles ne respectent pas les précautions élémentaires.

Tous les symptômes et maladies liés à la chaleur et tous les numéros sont à contacter en cas d'urgence sur le site www.sante.gouv.fr.

Et la pollution dans tout ça ?

En 2003, la canicule avait entraîné de nouveaux records de pollution, notamment en Ile-de-France, mais également dans de nombreuses régions françaises. Les canicules ont donc un rôle prédominant dans la formation d'épisodes de pollution ».

Limiter l'usage des véhicules automobiles, réduire les vitesses sur les voies rapides et autoroutes ou encore respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts sont autant de consignes à respecter. Par ailleurs, l'après-midi, quand l'ensoleillement est maximum, il est recommandé, en zone urbaine, d'éviter les activités physiques et les sorties d'enfants en bas âge. De même pour les personnes sensibles : déficients respiratoires et cardio vasculaires.

Vous pouvez vous rendre sur le site d'Atmo France afin de connaître précisément la qualité de l'air de votre région.



POUR ÉVITER LES CAMBRIOLAGES, PENSEZ À L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'opération tranquillité vacances, permet de faire surveiller gratuitement, par les services de police et de gendarmerie, votre domicile pendant les vacances.

Créée dès 1974 pour la seule période estivale, entre fin juin et début septembre, l'Opération tranquillité vacances a été étendue à l'ensemble des congés scolaires depuis le 17 septembre 2009. Mise en place dans chaque département, elle vise à enrayer de manière significative le nombre de cambriolages et d'intrusions au domicile des personnes parties en vacances.

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, près de 180 000 cambriolages ont lieu chaque année en France, dont un tiers pendant l'été.

Comment bénéficier de l'opération tranquillité vacances ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut avant votre départ renseigner un **formulaire de demande individuelle** sur le site du ministère de l'Intérieur et le déposer au commissariat ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile.

Les forces de l'ordre effectueront des **patrouilles de surveillance**, de jour comme de nuit, en semaine et

durant le week-end, afin de dissuader les cambrioleurs potentiels. Chaque passage des forces de l'ordre fera l'objet d'un avis déposé dans votre boîte aux lettres mentionnant la date et l'heure de la ronde.

Quelques conseils pour limiter les risques de cambriolage

- Ne laissez pas votre **courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres**. Demandez à une personne de confiance de passer régulièrement le relever à votre place pour ne pas éveiller les soupçons sur votre absence. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

- **Fermez correctement fenêtres et volets** tout en veillant à signifier une présence en demandant à quelqu'un d'ouvrir et fermer régulièrement les volets ou d'allumer quelques lumières. Une prise de type minuteur peut permettre d'allumer automatiquement certaines lampes dans le logement.

- **Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous**. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

- **Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation**. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert.

Source : ministère de l'Intérieur



Vol et cambriolage : indemnités et démarches avec l'assurance

Mon logement vient d'être cambriolé. Quelle procédure dois-je suivre pour être remboursé par mon assurance ?

Si votre maison ou votre appartement a été cambriolé ou qu'un vol a eu lieu dans votre logement, votre assurance habitation peut couvrir le montant des dommages subis. Ce remboursement est néanmoins soumis à certaines conditions. Si elles sont remplies par l'assuré, celui-ci doit alors accomplir plusieurs formalités pour pouvoir être indemnisé.

LE CONTRAT D'ASSURANCE HABITATION

Tous les contrats multirisques habitation ne couvrent pas obligatoirement les risques de vols ou de cambriolage. Dans un premier temps, il convient donc de vérifier que vous êtes bien couvert par votre assurance habi-

tation. Ces contrats comportent souvent des clauses spéciales qui énumèrent les types de vols pouvant être indemnisés. Ils peuvent prévoir des cas d'exclusion de la garantie, tels que :

- les vols commis par un membre de votre famille ou par une personne vivant sous votre toit ou plus généralement tous les vols ayant été commis sans effraction
- les vols survenus dans des périodes où la garantie de vol se trouve suspendue du fait de l'inoccupation de votre logement (départ en vacances par exemple) pendant un certain délai mentionné au contrat (90 jours par exemple).
- les vols d'objets précieux dont la valeur dépasse le montant d'un plafond de garanti prévu au contrat.

Les biens assurés sont ceux se trouvant dans l'habitation et dont les occupants sont propriétaires. Ceux volés dans un jardin, une cour ou dans les parties communes d'un immeuble ne sont généralement pas garantis. Si votre cas est couvert par votre assurance, alors certaines formalités doivent être accomplies sans délai.

DÉPÔT DE PLAINE ET DÉCLARATION DE SINISTRE

La première démarche à accomplir consiste à se rendre auprès du commissariat ou de la gendarmerie la plus proche de votre domicile afin de faire enregistrer votre dépôt de plainte pour vol. Vous obtiendrez alors un récépissé du dépôt de plainte qui va vous être utile pour vos démarches auprès de votre assurance.

Dans un délai de 2 jours ouvrés (et non 5 comme pour la plupart des autres sinistres), vous devez déclarer le

vol à votre assureur. Pour ce faire, il convient de lui adresser un courrier comportant votre numéro de contrat, la date et les circonstances du vol et la description des dégâts éventuellement commis par le ou les voleurs (vitre brisée, porte fracturée, etc.).

Vous devez par la suite adresser à votre assureur une estimation de la valeur des biens volés. Cette estimation doit être adressée dans un délai prévu au contrat (généralement de quelques semaines). Afin d'évaluer le montant du préjudice, il est important de ne pas jeter les objets endommagés concernés et de réunir tous les documents pouvant justifier leur valeur, tels que des factures ou des photos par exemple. Un expert sera ensuite mandaté par votre assureur afin de déterminer les circonstances du vol et de dresser une estimation du montant du préjudice subi. En cas de désaccord, vous pouvez demander une contre-expertise par un deuxième expert.

L'INDEMNISATION

Lorsque l'évaluation de l'expert est acceptée par l'assureur et l'assuré, les indemnités correspondantes sont versées à ce dernier dans un délai d'un mois environ à compter de l'accord. Mais l'assuré peut ne pas être remboursé intégralement, les contrats d'assurance prévoyant souvent une franchise dont le montant doit être déduit des indemnités. Le contrat peut également prévoir un plafond de garantie.

En cas de désaccord sur l'évaluation du montant proposé par son assurance, l'assuré a la possibilité de saisir le médiateur des assurances.



MEDAILLE D'OR!

Bravo à **Adrien PICAUT**, (16 ans) Chaumontellois, de l'école de danse Takadanser (Lamorlaye/Coye-La-Forêt/Gouvieux) qui a été médaillé d'or aux championnats de France de danse jazz de la Fédération Française de Danse en catégorie Youth, le 2 février dernier. Après avoir été champion départemental et régional, devant un jury de grande renommée, il s'est vu attribuer « la récompense suprême » bien méritée. Emma Sylvain (professeur de l'école) avait réalisé la chorégraphie de sa variation libre. Adrien a intégré les cours de danse de Danielle Soubrillard à l'âge de 5 ans 1/2 et, au fil des années, à force de travail et de passion, il est devenu un merveilleux danseur!



Champion de France 2013
Danse Jazz
Catégorie youth



Autrefois... Chaumontel: nouvelles du passé

Deux baptêmes en 1791

Transcription de l'acte de baptême de Louis Charles Pluyette né le 3 septembre 1791



Aujourd'hui quatrième jour de septembre mil sept quatre vingt onze a été par moy curé sous-signé baptisé un fils né d'hier, sortit du légitime mariage de Jacques Allexandre Pluyette et Jeanne Silvie Legnard, manouvriers et cabaretiers de cette paroisse, lequel a été nommé Louis Charles par Louis Charles Lefebvre fils, de cette paroisse assisté de Julie Dijoux, fille de Jean Louis, meunier [...] qui ont signé avec nous, présence des soussignés: Louis Carle Febvre Jule Dijoux

Transcription de l'acte de baptême de Louis Antoine Robinet né le 10 novembre 1791



Aujourd'hui dixième jour de novembre mil sept cent quatre vingt onze a été baptisé par moi curé de Luzarches soussigné en l'absence de M. le curé de Chaumontel, Louis Antoine né de ce jour du légitime mariage de Charles Robinet fermier en ce lieu et de Marguerite Petit; le parrain a été Louis Antoine Budin fils mineur de François Budin fermier à Luzarches, la marraine Thérèse Boulle fille mineure d'André Boulle marchand à Luzarches lesquels ont signé avec nous: Thérèse Boulle, Louis Antoine Budin et Oudaille curé de Luzarches

N.B.: Sur la vie et le destin tragique de François-Augustin Oudaille, mort en déportation en Guyane en 1798, voir l'ouvrage François-Augustin Oudaille curé de Luzarches (1787-1793) – De Luzarches à Approuague, le voyage sans retour de Jean-Michel Rat et de Renée Baure Rat, SHAPVOV, 2008

Jean-Michel Rat
jmrbrulis@orange.fr

Le fleurissement...

D'habitude le fleurissement du village démarrait en mai. Les plantations effectuées par nos agents communaux portent leurs fruits. La nature s'est enfin réveillée de ce long hiver. Les massifs de fleurs se remarquent de plus en plus par leurs vives couleurs. Cela fait du bien au moral!

On peut remercier les agents d'avoir su préparer la sortie de l'hiver.

Un chaleureux merci est adressé à tous les donateurs de vieux outils qui contribuent à embellir notre commune.



FÊTE DES VOISINS

Fête des voisins sur un tronçon de la rue des Brûlis



La Fête des voisins a battu son plein, vendredi 31 mai au soir, devant les 26 et 28 de la rue des Brûlis. Un buffet abondant et impressionnant, résultat d'une participation communautaire, a régalé les convives qui ont ainsi pu profiter d'une belle soirée (presque) printanière. Un bel exemple de convivialité et un encouragement aux autres rues et quartiers à faire de même pour l'année prochaine! Notre village est un agréable lieu de vie et y ajouter de la convivialité ne gâche rien à la vie de voisinage! Cette soirée (c'est une première...) restera un bon souvenir pour chacun, toutes générations confondues. Merci aux deux organisatrices (Sandra & Christine) et à la Municipalité pour le soutien apporté à cette fête.



INFORMATION

Des incivilités et dégradations sont constatées de plus en plus souvent sur notre commune. Cela représente un coût important pour la collectivité. Les articles 322-1 et 322-3 du Code Pénal stipulent que la destruction ou la dégradation d'un bien appartenant à autrui sont punies de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € à 75 000 € d'amende, ainsi qu'une peine d'intérêt général...

Les déchets ménagers sont à sortir le lundi soir pour être collectés le mardi matin, mais ils doivent être placés dans des poubelles fermées et non posés à même le sol.

Les nombreuses informations données par la municipalité ne changent pas grand-chose, certains persistent à croire que les sacs déposés en dehors des jours légaux disparaissent... par miracle, non ils traînent dans la rue au risque d'être éventrés et éparpillés un peu partout. Désolant spectacle dans une commune qui se bat pour sa bonne image; matelas, aspirateurs, cafetières, téléviseurs sont même déposés aux pieds des containers de tri sélectif, certains préfèrent tout jeter dans la rue plutôt que de se rendre dans une déchetterie. L'essentiel étant de ne plus l'avoir sous les yeux. Des gestes souvent égoïstes, qui peuvent même se révéler inconscients quand on connaît la dangerosité de certains produits qui doivent être traités (ordinateur,

téléviseur, pot de peinture...). Protection de l'environnement oblige.

Des calendriers de ramassages des ordures Sigidurs ont été généreusement distribués et sont à la disposition de tous, en Mairie. Les dépôts sur la voie publique sont strictement interdits et passibles d'une amende allant jusqu'à 1500 euros (3000 euros, en cas de récidive) voire, la confiscation du véhicule, lorsque celui-ci est utilisé pour le dépôt (articles L.131-13, R.632-1, R.644-2 et R.635-8 du code pénal).

Il faut savoir que ces gestes d'incivilité coûtent très cher à la municipalité qui doit souvent envoyer ses employés plusieurs fois par semaine afin de remettre de l'ordre sur les voies publiques, et de ce fait gênent considérablement le planning de ces agents qui ne peuvent assurer leurs tâches au quotidien.



La commune ne peut cautionner de tels agissements et elle portera plainte systématiquement. Il est de notre devoir à tous d'y mettre fin! En interpellant les « vandales » ou en les signalant aux autorités si leur dangerosité est avérée. Il ne s'agit pas d'appeler à la délation mais bien de sauvegarder notre patrimoine communal payé par nos contributions!

La gendarmerie et la justice sauront trouver une solution.

Afin d'améliorer votre cadre de vie, de grands bacs à arbres ont été disposés autour de la fontaine sur la Place de l'école du Val d'Ysieux. C'est une belle aire de repos pour attendre la sortie des enfants!



À Margot,

Un petit ange part,
Un petit ange vient,
Et, pour un ange qui part,
Une étoile devient.
Là-haut, bercé par les nuages,
Sa maison n'est maintenant
Plus qu'une fleur en voyage,
C'est une rose, évidemment.
Mais, tout là-haut, dans le ciel
Elle veut retrouver ses parents...
Un autre petit ange la rassure
calmement,
En lui disant que, pour toujours elle
sera présente,
Dans leur coeur, éternellement...

Sincères condoléances aux parents
et à la famille de la part
de la **Municipalité**
de **Chaumontel**.



> État Civil

Mariages

Se sont unis pour le meilleur...
Lucie GERARD et Fabien CUMAN, le 18 mai 2013

Naissances

Lina ZEROUALI, née le 29 août 2012
Tamy DAO, née le 2 janvier 2013
Lissandro NIKOLÄDU, né le 12 janvier 2013
Ewen KOÏTA, né le 22 janvier 2013
Faustine MORVANT, née le 30 mars 2013

Toutes nos félicitations aux heureux parents!

Décès

M. Eugène MARDON, décédé à l'âge de 87 ans
le 30 décembre 2012
M. José DE OLIVEIRA GONCALVES, décédé à l'âge
de 35 ans le 26 janvier 2013
M. Bruno HERVIN, décédé à l'âge de 56 ans, le 31 mars
2013
M. Bernard LEUILLEUX, décédé à l'âge de 70 ans
le 2 avril 2013
M. Patrice HERVE, décédé à l'âge de 60 ans,
le 14 avril 2013
Mme Julienne LOUIS-MARIE, décédée à l'âge
de 82 ans le 23 avril 2013

Nos sincères condoléances aux familles.

> Nos joies



Ewen KOÏTA, né
le 22 janvier 2013



Faustine MORVANT,
née le 30 mars 2013



Lina ZEROUALI, née
le 29 août 2012



Tamy DAO, née le
2 janvier 2013



NIKOLAIDU
Lissandro

Billard club de Chaumontel

Tout d'abord, je tiens à remercier les responsables communaux pour avoir obtenu l'agrandissement de notre salle, ce qui va nous permettre, lorsque les travaux seront terminés, d'implanter un troisième billard. Les travaux sont en cours et nous privent de notre bureau et lavabo mais ne nous empêchent pas de continuer à jouer dans de bonnes conditions sur les 2 billards, ce qui reste essentiel pour les adhérents. Encore merci.

En ce qui concerne la vie du club, nous avons pu recevoir courant janvier Alain Rémond, un joueur Master classé parmi les 5 meilleurs joueurs mondiaux. Sa présence avait d'ailleurs été annoncée sur le site de Chaumontel et tous ceux qui le désiraient, pouvaient venir assister à sa démonstration à la bande. Ce joueur est capable de faire une série de 100 points à la bande en 10 minutes. Les initiés au billard carambole comprendront la performance.

Nos tournois internes continuent et, nous venons de terminer un tournoi de « libre » qui a vu s'affronter en finale Alain Salles avec un quota de 90 points à Gilbert Ruot avec un quota de 70 points à réaliser. Après un bon démarrage d'Alain qui réalisa presque d'entrée une série de 8, Gilbert plus régulier sur cette partie, l'a finalement emporté sur le score de 70 points à 44 points en 32 reprises.

La consolante de ce concours de libre a opposé André Blomme avec un quota de 50 points à Claude Flament avec un quota de 60 points. La partie fut indécise jusqu'au bout, chacun prenant l'avantage à tour de rôle, pour voir finalement André l'emporter d'un tout petit point, par 59 à 50 en 55 reprises.



Un défi amical avait été lancé au début du concours par Jérôme Salles.

Le meilleur joueur du Club, qui désirait s'opposer au vainqueur de la finale avec un quota de 300 points, contre le quota du vainqueur. Nous aurions pu assister à un match familial entre Alain Salles, le père, contre Jérôme, le fils, si Gilbert n'avait pas gagné la finale du tournoi de libre, mais ce ne fut pas le cas.

Ce match a opposé, dimanche 21 avril dernier, Jérôme à Gilbert Ruot avec un quota de 300 points à 70. Bien que Jérôme ne fût pas dans un grand jour, il a pu montrer à l'ensemble des 20 adhérents du club, présents lors de ce match, toute l'étendue de son jeu en réalisant notamment une série de 52 points, suivi immédiatement d'une autre de 38. Bien que la partie fût indécise jusqu'au bout, Gilbert échoua de 4 points pour laisser la victoire à Jérôme qui l'emporta par 300 points à 66 en 39 reprises.

Notre prochain repas de mi-saison se déroulera au stade de Chaumontel le 1^{er} juin prochain et, nous invitons toutes les personnes intéressées pour rejoindre le club à venir prendre l'apéritif vers 12 heures. Elles seront les bienvenues.

Michel LUNDY
Président du Billard Club



Brocante au village

Les jours fériés et les ponts du mois de mai ne nous ayant pas laissés de place pour notre brocante, nous avons donc opté pour le dimanche 2 juin.

La récompense : un beau soleil toute la journée ! Les exposants sont venus de plus en plus nombreux pour le plaisir des visiteurs. Merci à tous, pour votre participation, sans oublier nos fidèles bénévoles.

Nicole Scipioni



CLUB DE L'AMITIE

Après nos deux dernières sorties au théâtre, nous serons un petit groupe pour partir quelques jours au Tyrol du 23 au 28 juin 2013, qui je l'espère, vous enchantera au vu de la belle région. Puis, nous clôturerons par un repas, pour notre fin de saison et, reprendre nos petites habitudes dans notre club.

Nous accueillerons avec joie toutes les personnes qui se joindront à nous !

La Présidente, Geneviève DUFLY



Une nouvelle association à Chaumontel...

Vous aimez la pétanque pour le loisir ? À P A C H, Amicale Pétanqueurs Amateurs Chaumontellois est née et vous attend...

Cette amicale, créée pour le loisir, n'est affiliée à aucune fédération. Au départ et dans l'attente de la possibilité d'un espace réservé (à étudier avec la municipalité), nous avons accès au stade de Chaumontel les lundi, mercredi, vendredi et samedi après-midi (pour le samedi selon calendrier du foot).

Nous vous conseillons de contacter l'un des responsables pour confirmation d'ouverture.

Président : LÉGER Emmanuel 06 20 76 3143

Trésorier : LAMARQUE Yves 06 12 30 83 56

Secrétaire : LÉGER 06 81 05 73 84

À l'avenir, des concours internes seront organisés ainsi que des rencontres sur invitations ou entre associations.

La cotisation 2013 est de 10€. À dater du 1^{er} octobre 2013 et pour l'année sportive elle sera de 20 €.

NOUVELLE ASSOCIATION APACH

Une nouvelle association APACH (Amicale des Pétanqueurs Amateurs Chaumontellois) a été créée en janvier 2013. Elle n'est affiliée à aucune Fédération et a pour objet la pratique du jeu de pétanque loisirs ouvert à tous qui se déroulera dans l'enceinte du stade.

Bienvenue et bonne chance à Monsieur Emmanuel LÉGER, Président de cette association ainsi qu'à toute son équipe !

Les personnes désirant adhérer à cette association peuvent contacter le Président au :

06 20 76 3143.

SOIREE BAVAROISE 24 NOVEMBRE 2012

Depuis plusieurs années, nous participons aux soirées à thème organisées par l'association ENTRE-CHATS.

C'est avec plaisir que nous revenons car nous ne sommes jamais déçus ni des repas ni de l'animation. Cette année « soirée bavaroise oblige » après une excellente choucroute, nous avons pu accompagner la soirée dansante de nombreux « prozitz ».

Martine et Guy, habitants de Fosses





La bibliothèque

La rumeur allait bon train et partout on le disait : pour le 30^e anniversaire de la Fête du livre, la bibliothèque organise un grand concours de la meilleure lectrice et du meilleur lecteur.

Partout on pouvait lire :

LA FÊTE DU LIVRE A CHAUMONTEL : UNE AVENTURE DE 30 ANNEES.

Pour fêter cet évènement, la bibliothèque organise :

Pour les petits de moins de 7 ans :

Une exposition de dessins se rapportant aux contes et histoires qu'ils ont aimés

Pour les grands de 7 à 12 ans :

Un concours de la meilleure lectrice et du meilleur lecteur

Date d'ouverture des concours : le 25 février 2013

Date de clôture des concours : le 11 octobre 2013

Remise des récompenses : le 30 novembre 2013 (à l'occasion de la Fête du Livre qui aura lieu les 29 et 30 novembre 2013).

Les informations sur le déroulement des concours et les inscriptions se feront lors du passage avec les classes en bibliothèque, ou aux heures d'ouverture au Public.

**A bientôt, l'équipe
R. Berthet, Président**

Le lundi 25 février, nous avons donc organisé dans l'école, sous le thème *Le Livre c'est l'aventure* le lancement du Grand Concours.
Gros succès, concrétisé par un nombre impressionnant d'inscriptions et, à présent, rendez-vous à la Fête du Livre.



Photos : L'équipe de lancement/Annonce aux enfants



Le Judo

Notre saison de judo se termine bientôt mais se trouve une nouvelle fois riche en résultats :

TOURNOI INTERNATIONAL DE BELGIQUE

Huylebroeck Haziel – Martin Frèce et Martinho Anthony n'accèdent pas au podium & Bihoues Florian se classe 3^e.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT

Ils se sont déroulés à Toulouse le 30 et 31 mars ainsi que le 1^{er} avril :

Catégorie minime se sont classés

Martin Frèce : 2^e/Florian Bihoues : 5^e (blessé)/Vincent Wanner : 5^e/Hazel Huylebroeck : non classé.

Pour la catégorie cadet

Valerian Huylebroeck : 3^e.

Catégorie junior :

Nicolas Borel : 3^e.

LES CHAMPIONNATS ILE DE FRANCE

Ils se sont déroulés à Meaux :

2 vétérans

Julien Whyte : 2^e/Frédéric Lardé : 4^e ; quant à Nicolas Borel 1^{er} de sa catégorie.

CHAMPIONNATS DU DÉPARTEMENT

Le 26 mai vont se dérouler à Herblay les championnats du département pour la catégorie benjamin.



Nos judokas qualifiés pour ce challenge :

1^{er} : Quentin Valois/1^{er} : Louis Bouclin/1^{er} : Christ Angelo Saint Hilaire/2^e : Mathieu Provost/2^e : Guillaume Dollet/3^e : Lenny Michel.

Nous leur souhaitons bonne chance.

Le Club de Judo est fier de présenter **Alexis Bouclin** ainsi que **Vincent Clément** pour l'obtention de leur ceinture noire 1^{re} Dan inexistant depuis la création du club. Trois autres judokas sont en cours de validation. Nous tenons à remercier **Catherine Pierre Andreazzoli**, cadre technique du club 7^e Dan, d'avoir accueilli nos judokas tous les lundis à Saint-Denis pour leur formation. Félicitations pour le 3^e Dan obtenu par **Angelo Andreazzoli**, préparateur physique des ceintures noires et des compétiteurs.

Pour la 1^{re} fois une quinzaine de personnes sont parties à Tignes pour un stage d'oxygénation du 9 au 16 mars 2013. Un autre est organisé en Italie du 5 au 11 mai 2013 ; onze enfants sont du voyage avec un accompagnant, encadrés par le club de Montcourt (77).

Nous vous donnons rendez vous au forum des associations pour de nombreuses inscriptions.

Bonnes vacances à tous.

**Le bureau,
Véronique Clavreul**



La Gymnastique Volontaire

Le club de Gymnastique Volontaire de Chaumontel n'est pas seulement réservé aux ados et adultes. Il comporte également une section « enfants PIROUETTE » qui propose des activités multisports pour les enfants de 4 à 10 ans. Les cours ont lieu tous les mercredis de 13 h 30 à 15 h 30 à la salle Cathy Fleury de Chaumontel.

Comme chaque année, nous organisons, à la salle de sport CATHY FLEURY, une journée porte ouverte le mercredi 12 juin 2013 à partir de 13 h 30.

Nous vous invitons à venir découvrir les activités proposées par la section PIROUETTE avec vos enfants, membres de votre famille, leurs amis, voisins...

Nous vous demandons de prévoir des chaussures de sports à mettre uniquement dans la salle.

Nous tenons à remercier les adhérents qui ont répondu présents afin d'assurer la sécurité du défilé du carnaval du 23 mars 2013.

*La Présidente,
Jocelyne BOUCHALOIS*



ETAT DES SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNEE 2013

ASSOCIATIONS CHAUMONTELLOISES	ANNEE DE CONTRÔLE	Subvention souhaitée en 2013	Subvention accordée	Observations et excédents 2013
AMICALE BOULISTE	2007-2011	1 500 €	1 500 €	Exc. 598 €
BIBLIOTHEQUE DE CHAUMONTEL	2005-2010	3 000 €	2 000 €	Exc. 2012 = 556 € + travx Salle Bibli.
BILLARD CLUB	2004-2009	2 000 €	2 000 €	Exc. 1051 €
CLUB DE L'AMITIE	2005-2010	1 800 €	1 300 €	Exc. 1 238 €
COMITE ART ET CULTURE	2003	0,00 €	0,00 €	Exc. 2 664 €
COMITE DES FETES	2004	0,00 €	0,00 €	Exc. 15 332 €
COMITE VACANCES & LOISIRS		0,00 €	0,00 €	Exc. 775 €
ENTRECHATS	2007-2013	850 €	0,00 €	Exc. 2012 = 2 405 € Justif contrôle non fournis
EVASION ORIENTALE	2011	0,00 €	0,00 €	Exc. 1 759 €
F.C.P.E.	2009-2013	800 €	0,00 €	Exc. 748 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	2009	700 €	500 €	Exc. 2012 = 3 592 € 2013 surévalué
JUDO CLUB	2007	5 500 €	5 000 €	Exc. 1 952 €
LES COQUELICOTS		Pas de demande	Pas de demande	
LES MAINS MAGIQUES	2006-2012	0,00 €	0,00 €	Exc. 2012 = 3 270 €
LUMIERES & COULEURS	2011	0,00 €	0,00 €	Exc. 1 614 €
RIDERS GHOST		Pas de demande	Pas de demande	
SCENES DE CHOEUR	2006-2012	Pas de demande	Pas de demande	
STMC - Aïki Jujutsu		800 €	800 €	équilibré
TEAM BIKE CHAUMONTEL		500 €	500 €	équilibré
TENNIS CLUB	2009 - 2013	0,00 €	0,00 €	Exc. 2012 = 4 170 € (Reception tardive)
VELO CLUB CHAUMONTELLOIS	2003-2010	400 €	0,00 €	Exc. 2012 = 6 147 € 2013 surévalué
RACING EVOLUTION (ex Défi 24 h)		Pas de demande	Pas de demande	
TOTAL CHAUMONTEL		17 850 €	13 600 €	

Un petit rappel toujours utile concernant les conditions d'attribution d'une subvention communale.

- 1) Le siège social de l'association doit être en Mairie de Chaumontel
- 2) Fournir et remplir correctement tous les documents demandés sachant qu'aucun rappel ne sera effectué par la Municipalité
- 3) Retourner le dossier complet avant la date butoir du 15 janvier au lieu du 31 décembre accompagné de tous les justificatifs pour les associations qui ont un bilan au 31/12 suite à la décision de la commission association du 8 mars 2012.

La subvention n'est pas automatique et la Municipalité n'a pas à se justifier en cas de refus.

Le pourcentage des subventions communales attribuées pour 2013 s'élève à 76,19 % par rapport aux montants demandés au lieu de 72,70 % en 2012.

- 4) La subvention qui est attribuée tient compte du solde créditeur au 31/12 de l'exercice précédent (compte bancaire et livret) ainsi que des besoins financiers pour la réalisation des projets prévus de l'exercice.

Le montant de la subvention de l'Association ASCL (Football) de 3 000 € ne figure pas dans le tableau ci-dessus mais dans les associations extérieures puisque son siège social se situe à la Mairie de Luzarches.

En vertu de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous procédons tous les ans au contrôle de la comptabilité de trois ou quatre associations. Pour 2013, les associations soumises au contrôle sont les suivantes : ENTRECHATS, F.C.P.E., TENNIS CLUB.



Séance du 19 février 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de motricité de l'École Maternelle (compte tenu des travaux de réhabilitation de la Mairie), en séance publique, sous la présidence de Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Maire.

Etaient présents :

Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Rémi CIPOLAT, Madame Sylvie PESLERBE, Madame Christiane BOISEAUBERT, Monsieur Cyrille BONNET, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Madame Catherine DUNOYER, Madame Nicole SCIPIONI

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Philippe MAGNIER, pouvoir à Madame Betty HANAUER-BEASLAY
Madame Véronique PETIT, pouvoir à Monsieur André LEFEVRE
Monsieur Stéphane BUISSON, pouvoir à Monsieur Jacques LABARRE
Madame Maryse DEVERNOIS, pouvoir à Madame Martine GHENASSIA
Absente excusée : Madame Catherine ROZAS
Absent non excusé : Monsieur Dida DIAFAT, Monsieur Jonathan HARDOUIN

Secrétaire de Séance : Monsieur André LEFEVRE

La séance est ouverte à 20 h 00, onze membres sont présents, quatre membres ont donné procuration, un membre est absent excusé et deux membres sont absents non excusés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2012.

1. Désignation d'un AMO pour le renouvellement du contrat de délégation du service de l'eau potable – rapporteur madame le maire
Dans le cadre de la procédure de renouvellement de son contrat de délégation du service public de l'eau potable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, RETIENT l'offre du Cabinet ASPASIE pour assister et conseiller la commune pour un montant de 11 040 € - 13 203,84 € TTC et AUTORISE Madame le Maire à conventionner avec ce Cabinet pour une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

2. Election d'une commission de délégation de service public dsp pour le renouvellement du contrat de délégation du service de l'eau potable – rapporteur madame le maire

Madame le Maire propose de mettre en place une commission spécifique de Délégation de Service Public (DSP), conformément à la législation en vigueur, qui sera chargée de l'ouverture des plis et d'émettre un avis sur les offres reçues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PROCÈDE, par vote à bulletin secret, à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission DSP.

Sont élus, à l'unanimité :

Délégués	Titulaires	Suppléants
1 ^{er} délégué	Jacques LABARRE	Christiane BOISEAUBERT
2 ^e délégué	Philippe MAGNIER	Jean-Claude CASTEL
3 ^e délégué	André LEFEVRE	Nicole SCIPIONI

3. Marché de travaux pour la réhabilitation et la transformation de la salle Eugène Coudre en espace sportif éducatif – rapporteur madame le maire
Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une consultation a été lancée par voie de presse pour l'attribution de 6 lots dans le cadre du marché de travaux de la salle Eugène Coudre et propose, après avis de la CAO, de retenir les Entreprises suivantes pour :

Lot n°	SOTRAFRAN	Démolition - Gros Œuvre - Carrelage Faïence	74 414,71 € HT	89 000,00 € TTC
Lot n° 2	MAW	Menuiseries extérieures	10 206,00 € HT	12 206,38 € TTC
Lot n° 3	SARL MARLIER	Plâtrerie, faux plafonds - Menuiseries intérieures	26 870,89 € HT	32 137,58 € TTC
Lot n° 4	ART MANIAC	Peintures - Revêtements de sols	43 194,20 € HT	51 660,26 € TTC
Lot n° 5	SANITAIRES MODERNES	Plomberie - Chauffage - Ventilation	62 942,17 € HT	75 278,84 € TTC
Lot n° 6	GED EMV	Electricité	18 654,81 € HT	22 311,15 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le choix des entreprises retenues pour lesdits travaux dont le montant total HT s'élève à 236 282,78 €, soit 282 594,21 € TTC.

4. Marché de travaux pour la réhabilitation et la transformation de l'espace Dream Havana en espace culturel et deux salles polyvalentes – rapporteur madame le maire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une consultation a été lancée par voie de presse pour l'attribution du lot n° 2 – Démolition/Gros œuvre dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation et la transformation du Dream Havana en espace culturel et 2 salles polyvalentes.

Lot n° 2	Démolition Gros œuvre	190 693,00 € HT	228 068,82 € TTC
----------	-----------------------	-----------------	------------------

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le choix de l'entreprise retenue pour le lot n° 2 – Démolition/Gros œuvre dont le montant HT s'élève à 190 693,00 €, soit 228 068,82 € TTC.

5. Demande de subvention parlementaire monsieur Delattre, sénateur, pour les équipements mairie, salle Eugène Coudre, Dream Havana – rapporteur madame le maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de Monsieur DELATTRE, Sénateur, au titre de sa réserve parlementaire, une subvention pour aider au financement des équipements mobiliers des futurs bâtiments réhabilités : Mairie, Salle Eugène Coudre et Dream Havana.

6. Demande de subvention auprès du Conseil général, du Conseil régional et de l'Agence de l'eau pour le collecteur d'eaux usées de la rue d'Oradour-sur-Glane dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux – rapporteur Jacques Labarre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 30 %, de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % et à la Région Ile de France à hauteur de 17 % pour la réalisation d'un collecteur d'eaux usées rue d'Oradour sur Glane dont le montant est estimé à 213 174,16 € HT, soit 237 169,18 € TTC.

7. Demande de subvention auprès du Conseil général pour la création du bassin de rétention de 500 m³ et de ses tuyauteries connexes pour la gestion des eaux pluviales de ruissellement des rues de la Source et des Fileuses – rapporteur Jacques Labarre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 30 % pour la réalisation d'un bassin de rétention de pluies d'orages de 500 m³ dont le montant est estimé à 249 177,06 € HT, soit 277 229,28 € TTC.

8. Convention de mise à disposition d'un local situé au village Morantin entre la commune de Chaumontel et la Communauté de communes du Pays de France (CCPF) – rapporteur : madame le maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de France pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local situé au Village MORANTIN, destiné au stockage de matériel communal.

9. Conventions de mise à disposition de locaux situés à Chaumontel et à Luzarches entre la commune de Chaumontel et la paroisse de Luzarches – rapporteur madame le maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à conventionner avec la Paroisse de Luzarches pour la mise à disposition de locaux, à titre gracieux, situés Rue de la République à Chaumontel et rue des Gantiers à Luzarches afin de permettre aux Associations et à la Commune de poursuivre leurs activités.

10. Rythmes scolaires – date application de la réforme – rapporteur madame le maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, REPORTE sa décision quant à la date d'application de la réforme des rythmes scolaires en raison de l'invitation du Député J.P. BLAZY à débattre le 22 février 2013 de cette réforme avec les élus de la 9^e circonscription.

11. Remboursement frais de mission agents – rapporteur madame le maire
Annulé

12. Convention association Entrechats – rapporteur Andre Lefevre
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le principe d'une convention à passer avec l'Association ENTRECHATS :

Afin de clarifier la situation entre ENTRECHATS et la Municipalité suite à l'achat d'un garage destiné au stockage de matériel de danse, à savoir : en cas de dissolution, ce garage revient soit à une association chaumontelloise de même type ou, à défaut, à la municipalité, compte tenu que ce bien a été acquis, en partie, à l'aide des subventions communales.

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention.

13. Vente de terrains pour la création d'un centre médical – rapporteur Jacques Labarre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire :

À VENDRE une partie de la parcelle cadastrée UB 63 et UB 64 représentant 1,400 m² dont le montant a été estimé par les Domaines à la somme de 235 062 €, à Monsieur Vincent MAGNIER, Pharmacie de Chaumontel et à Monsieur MOAZZEZI-MOSAT Simon, Laboratoire de Luzarches pour leur projet de créer un Centre Médical,

Ce futur centre médical sera situé derrière la future place des Fêtes, aura un accès piétons en venant par la rue Oradour sur Glane et un accès voitures direct sur la RD 316.

À CEDER, à l'euro symbolique, la parcelle en pointe attenante à ce terrain, d'une superficie de 1,000 m² à Monsieur Vincent MAGNIER et à Monsieur MOAZZEZI-MOSAT Simon afin de permettre, notamment, la création d'un parking.

Le Conseil Municipal considère que la cession à l'euro symbolique de cette parcelle de 1,000 m² se justifie, entre autres, pour les raisons suivantes :

- Un caractère d'utilité publique pour les Chaumontellois dans la mesure où ce centre médical, outre la pharmacie et le laboratoire d'analyses, pourra accueillir d'autres professions libérales dans les domaines médical et paramédical : exemple : cabinets de gynécologie, ophtalmologie, infirmiers (res) ;
- Un caractère d'intérêt général sur les plans économique et social : création d'emplois, offres de soins diversifiés.
- Eviter des charges d'entretien de cette parcelle (environ 4 000 € par an).

À 21 h 39, Madame le Maire annonce le départ de Madame Sylvie PESLERBE, Déléguée aux Fêtes & Cérémonies, qui doit se rendre à une réunion de syndicat SICGPOV dont elle est membre titulaire. Son départ n'affectant pas le quorum, la séance se poursuit.

AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que, sur l'intervention d'un administré, la Gendarmerie de Luzarches a pu prendre sur le fait et arrêter 3 individus surpris lors du cambriolage d'un pavillon, que ces individus ont été immédiatement présentés devant le Procureur pour une comparution immédiate. À ce jour, les 3 individus sont incarcérés à la Maison d'Arrêt d'Osny pour une peine allant de 4 à 6 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 43.

Chaumontel, le 25 février 2013
Le Maire,
Betty HANAUER-BEASLAY



Séance du 26 mars 2013

L'an deux mille treize, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de motricité de l'École Maternelle (compte tenu des travaux de réhabilitation de la Mairie), en séance publique, sous la présidence de Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Maire.

Etaient présents : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Rémi CIPOLAT, Madame Sylvie PESLERBE, Madame Véronique PETIT, Madame Christiane BOISEAUBERT, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Madame Maryse DEVERNOIS, Monsieur Dida DIAFAT, Madame Catherine DUNOYER, Madame Nicole SCIPIONI

Absent ayant donné procuration : Monsieur Cyrille BONNET, pouvoir à Madame Véronique PETIT

Absents excusés : Monsieur Philippe MAGNIER, Madame Catherine ROZAS, Monsieur Stéphane BUISSON

Absent non excusé : Monsieur Jonathan HARDOUIN

Secrétaire de Séance : Nicole SCIPIONI

La séance est ouverte à 20 h 00, treize membres sont présents, un membre a donné procuration, trois membres sont absents excusés, un membre est absent non excusé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2013.

1. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2013 – Rapporteur Madame le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions de l'État au titre la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux pour :

EQUIPER DE VIDEO-SURVEILLANCE :

Le parking de la salle polyvalente E. Coudre
La place de l'École
La place du Monument aux Morts

EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE LOISIRS ET CULTURELS :

L'Hôtel de ville
L'Espace sportif éducatif Eugène Coudre
L'Espace culturel (Dream Hanava)

PREND NOTE que des devis seront adressés à la Préfecture dans le cadre de la DETR.

2. Rythmes scolaires : Report de la date de la réforme – Rapporteur Madame le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : AUTORISE Madame le Maire à solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et CHARGE Madame le Maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et le Conseil Général.

3. Choix du mode de gestion et lancement de la procédure de délégation pour l'exploitation du service public de l'eau potable – Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que, depuis 2002, la gestion du service public de la distribution de l'eau potable est conventionnée avec la Société VEOLIA. Cette convention prenant fin au 31 décembre 2013, il y a lieu de lancer une nouvelle procédure de délégation de ce service public.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité :

APPROUVE le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de l'eau potable.

DECIDE que la durée de délégation sera fixée à 10 années à compter du 1er janvier 2014.

AUTORISE Madame le Maire, à poursuivre la procédure, suivant les dispositions de la Loi de 1993 dite « Loi Sapin ».

CHARGE Madame le Maire, de saisir et de présider la commission de Délégation de Service Public, d'envoyer le dossier de consultation

aux candidats admis à concourir et d'engager, éventuellement, des négociations après avis de la Commission ;

CONFIE à Madame le Maire le soin de préparer le rapport final et de notifier le marché au candidat retenu ;

CHARGE Madame le Maire de veiller à la conformité de la procédure.

4. Marché de travaux pour la réhabilitation et la transformation de l'espace Dream Havana en espace culturel et deux salles polyvalentes – Rapporteur Madame le Maire

Avenant n° 1 – Lot n° 1 : Curage/Démolition – Société PICHETA

En raison de la présence d'amiante, des travaux supplémentaires étant nécessaires pour l'avancement des travaux précités, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant n° 1 pour le lot n° 1 Curage/Démolition, avec la Société PICHETA, pour un montant de 4 597 € HT, soit : 5 498,01 € TTC, ce qui porte le montant global du marché pour le lot n° 1 à 73.437 € HT, soit : 87 830,65 € TTC.

5. Demande de subvention pour l'équipement de deux classes primaires en tableau blanc interactif (TBI) – ainsi qu'une classe mobile de 15 PC portables – Rapporteur Monsieur Rémi CIPOLAT – Conseiller Délégué aux ECOLES

Monsieur Rémi CIPOLAT, Conseiller Municipal Délégué aux Ecoles, informe l'assemblée délibérante du projet en cours appelé « École Numérique » qui consiste à utiliser la panoplie des technologies actuelles au service des enseignements dispensés à l'école primaire. Pour l'école primaire de Chaumontel, la dotation du matériel consiste à équiper deux classes de tableaux blancs interactifs avec une classe mobile de 15 PC portables. Le coût de ce projet est estimé à 23 000 € TTC et à 650 € HT/an pour la maintenance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, à l'unanimité : APPROUVE ce projet d'apprentissage, DEMANDE à visiter une école « Pilote » déjà équipée de ce système, AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur Robert HUE, Sénateur du Val d'Oise, au titre de sa réserve parlementaire afin d'aider financièrement la commune pour l'acquisition de ce matériel.

6. Marché de travaux pour l'extension et la réhabilitation de l'hôtel de ville et aménagements extérieurs – Rapporteur Madame le Maire

Lot n° 3 : Couverture/Etanchéité/Bardage zinc – Société EUROPE TOITURES : Annulation de l'avenant n° 1
Le Conseil Municipal, à l'unanimité : AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 : avec la Société EUROPE TOITURES pour le lot n° 3 : Couverture/Etanchéité/Bardage Zinc, annulant l'avenant n° 1 dont le montant s'élevait à 5 509,12 € HT, soit : 6 588,91 € TTC et ramenant ainsi le montant global de ce marché à 135 658,07 € HT, soit : 162 247,05 € TTC.

7. Constitution et répartition des sièges de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de France (CCPF) – Rapporteur Madame le Maire

En application de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités locales, le Conseil communautaire de la CCPF a souhaité une répartition à l'amiable des sièges par commune, à compter des prochaines élections municipales. Le nombre de sièges est et sera ainsi réparti :

Communes	Population/ commune 1 ^{er} /01/2013	Répartition amiable proposée au CM
Bellefontaine	432	Avant 2 – Après 4
Châtenay-en-France	69	Avant 2 – Après 1
Chaumontel	3 289	Avant 4 – Après 7
Epinay-Champlâtreux	67	Avant 2 – Après 1
Jagny-sous-Bois	254	Avant 2 - Après 2
Lassy	187	Avant 2 - Après 1
Luzarches	4 289	Avant 4 – Après 8
Mareil-en-France	694	Avant 2 – Après 4
Plessis-Luzarches (Le)	131	Avant 2 – Après 1
Villiers-le-Sec	176	Avant 2 – Après 1
Total	9 588	24-30

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité : ADOPTE la répartition des sièges par commune ainsi présentée et AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux modalités d'application.

8. Atelier de dynamisation cérébrale pour la préparation aux examens et concours – Rapporteur Madame Véronique PETIT, Conseillère Déléguée à la JEUNESSE

Madame Véronique PETIT, Conseillère Déléguée à la JEUNESSE, informe l'assemblée délibérante du projet de convention avec Madame Sandra MIMOGLU, ex-professeur des Ecoles, pour la mise en place d'un atelier de dynamisation cérébrale pour la préparation aux examens et concours, adressé aux élèves de la 3^e à la Terminale, domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention, à condition d'obtenir un nombre d'inscriptions supérieur ou égal à 8. Dans le cas contraire, annulation du projet.

9. Caisse des Ecoles : Election des représentants du Conseil Municipal – Rapporteur Monsieur Rémi CIPOLAT, Conseiller Délégué aux ECOLES

Les élections des membres de la Caisse des Ecoles ont lieu tous les 3 ans. Les dernières élections remontant à juin 2009, il est procédé, par vote à bulletin secret, à l'élection de deux membres du Conseil Municipal.

Se sont portés candidats et ont été élus, à l'unanimité :

Monsieur Rémi CIPOLAT
Madame Christiane BOISEAUBERT

AFFAIRES DIVERSES :

1. Domaine de Lassy

Madame le Maire DONNE lecture du courrier reçu en date du 14 mars 2013 du Secrétaire Général du Comité d'Entreprise de Roissy, proposant l'acquisition de ce domaine (sans indication de tarif) à tous les Maires de la Communauté de Communes du Pays de France.

2. Motion Nuisances aériennes

Suite à la motion prise par voie de délibération, lors du conseil municipal en date du 26 juin 2012 et transmise à Madame Delphine BATHO, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Madame le Maire DONNE lecture du courrier de réponse, reçu en date du 19 mars 2013 de Monsieur Frédéric CUVILLIER, Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, prenant acte de nos revendications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 26.

Chaumontel, le 28 mars 2013

Le Maire,
Betty HANAUER-BEASLAY

N.B. : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Petit Chaumontellois n'a aucun caractère officiel.

Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.